

**Haiti Media Assistance and Civic Education Program (RAMAK)  
Creative Associates International INC**

**Civic Education Training Manual  
November 2005**

**Prepared for: USAID/Haiti  
Contract No: OUT-AEP-I-00-00019-00  
Task Order No: 800**

## TABLE DES MATIERES

Introduction -----	2
But de la formation -----	2
Objectifs de la formation -----	2
Méthodologie -----	3
Méthode et Moyens d'Evaluation -----	4
Module 1 : Rôle et fonctionnement de la police -----	6
Module 2 : Rôle et fonctionnement de la Justice -----	15
Module 3 : Transparence dans la prise de décisions de l'Etat -----	23
Module 4 : Société civile : Sa structure et son fonctionnement -----	31
Module 5 : La corruption -----	39
Module 6 : Droits et responsabilités du citoyen et de la citoyenne -----	46
Module 7 : Décentralisation : Son importance et son cadre d'opération -----	54
Module 8 : Gouvernance -----	62
Module 9 : Elections libres et honnêtes -----	68
Module 10 : Rôle des partis politiques -----	75
Module 11 : Solidarité citoyenne -----	81
Module 12 : Action civique : -----	87
Module 13 : Techniques journalistiques et production d'émissions : -----	94
Annexes : -----	101

## INTRODUCTION

La démocratie est un processus lent et difficile à construire surtout dans des sociétés qui ont connu de longues périodes de dictature, comme ce fut le cas de la société haïtienne qui le 7 février 1986 s'est libérée du régime dictatorial des Duvalier et ceci après 30 ans. Etant donné que les attitudes et comportements des citoyens et des citoyennes étaient façonnées par un tel régime, donc établir une société, un Etat de droit sur des principes et valeurs démocratiques, implique un changement ou encore l'adoption de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements.

Et le moyen ou encore la voie à travers laquelle peut s'opérer ce changement reste la socialisation politique processus par lequel l'individu acquiert et intériorise normes et valeurs démocratiques. Et c'est à travers cette socialisation politique que se construit dans le temps et dans l'espace, une culture politique démocratique.

Ainsi, les médias à côté la famille, l'école, l'université, les groupes et les partis politiques, constituent eux aussi un des hauts lieux de cette socialisation politique. Et la radiophonie demeure un des médiums de communication le plus puissant à travers lequel on peut atteindre la population en vue d'une socialisation politique efficace et effective.

Par contre la formation de ceux et de celles qui doivent faire ce travail, reste un défi et un vide à combler, surtout dans des pays comme le nôtre où le plus souvent ce sont des leaders communautaires naturels qui dans un élan spontané de civisme, inculquent à la population quelques notions d'éducation civique et non des professionnels en la matière.

Aussi les journalistes ont-ils un rôle important et incontournable à jouer dans le processus d'établissement d'un Etat de droit démocratique en Haïti ? Mais ils ne pourront jouer ce rôle que dans la mesure où leur formation serait complétée par une connaissance et maîtrise des notions d'éducation civique appropriées à l'environnement socio-politico-économique dans lequel ils/elles évoluent eux/elles aussi entant qu'acteurs/actrices du système.

C'est dans ce contexte que situe le Programme de Formation des Journalistes haïtiens/haïtiennes en Education civique.

## BUT DE LA FORMATION

Renforcer la capacité d'intervention des journalistes dans le domaine de l'éducation civique.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Fournir aux participants/participantes un ensemble de connaissance de base sur l'éducation civique leur habilitant à fournir à la population les informations précises et appropriées sur le rôle et le fonctionnement des institutions étatiques et de leur interaction avec les citoyens/citoyennes.
- Habilitier les participants/participantes à l'évaluation critique du fonctionnement des institutions étatiques et de leur interaction avec les citoyennes/citoyennes.
- Conduire les participants/participantes vers l'adoption de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements politiques susceptibles de contribuer au développement des

proximités entre les autorités étatiques et les citoyens/citoyennes et aussi de renforcer la solidarité entre les organisations de la société civile.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

La formation est articulée autour de 12 grands modules :

- Module 1 : Rôle et fonctionnement de la Police.
- Module 2 : Rôle et fonctionnement de la Justice.
- Module 3 : Transparence dans la prise de décisions de l'Etat.
- Module 4 : Société civile : Sa structure et son rôle.
- Module 5 : Conséquences de la corruption sur le fonctionnement de l'Etat.
- Module 6 : Droits et responsabilités du citoyen et de la citoyenne.
- Module 7 : Décentralisation : Son importance et son cadre d'opération.
- Module 8 : Gouvernance.
- Module 9 : Elections libres et honnêtes.
- Module 10 : Rôle des partis politiques.
- Module 11 : Solidarité citoyenne.
- Module 12 : Action civique.

## **METHODOLOGIE DE LA FORMATION**

Pour ce type de formation où l'on a intervenir auprès des adultes il est toujours recommandé de recourir aux méthodes participatives et méthodes actives dont les dernières qui se reposent sur les postulats suivants:

*La connaissance n'est apprise et le formé n'atteint sa plénitude que s'il apprend:*

- *par sa propre activité avec engagement personnel et motivation,*
- *en groupe coopératif participatif,*
- *en poussant l'activité sur le fond, et surtout pour aider la mise en forme.*

*L'intervenant n'est plus le maître, ne possède pas forcément le savoir, c'est un guide intervenant le moins possible sur le fond et surtout pour la mise en forme.*

*C'est un catalyseur, un facilitateur d'émergences.*

Ces méthodes par l'entremise d'exercices de remue-méninge, de jeu de rôle, jeu de communication et d'études de cas, d'exercices individuels ou en sous-groupes, facilitent une bonne dynamique de groupe. Elles offrent aux participants l'opportunité de s'exprimer librement et de réagir spontanément dans les exercices suivant leur vécu respectif.

## **Moyens et Actions pédagogiques:**

Par rapport à l'utilisation de ces méthodes, sont envisagés les moyens et les actions pédagogiques qui suivent :

### **a) Moyens**

- Des documents de référence.
- Rétroprojecteur.
- Tableau à feuille.
- Textes photocopiés.
- Marqueurs.
- Kit de matériels et de fournitures pour les participants ( plume, pad, documents disponibles)

### **b) Actions pédagogiques**

- Mini exposé.
- Exercice individuel.
- Exercice en sous-groupe.
- Plénière.
- Discussion/Débats.
- Synthèse.
- Questionnements.
- Clarifications.

## **METHODES ET MOYENS D'EVALUATION DE LA FORMATION**

### **a) Les méthodes :**

La formation privilégie deux types d'évaluation :

- évaluation journalière de formation sous-groupe.
- évaluation individuelle sur l'ensemble des modules à la fin de la formation.

La première permettra d'apporter les correctifs nécessaires sur des points qui n'ont pas été bien compris par les participants/participant.es.

La seconde permettra d'avoir une idée globale sur tout ce qui a été compris par chaque participant/participant.e et sur les possibilités pour chacun/chacune de bien retransmettre la formation reçue.

### **b) Les moyens :**

- Grilles à remplir en sous-groupe.
- Questionnaires individuels.

## **DEVELOPPEMENT DES MODULES**

### ***Plan de développement des modules.***

Le développement de chaque module se fera de la manière suivante :

- Titre.
- But du module.
- Objectifs pédagogiques.
- Durée.
- Techniques de formation.
- Moyens pédagogiques.
- Exercice individuel/ en sous-groupe.

# MODULE 1

## ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA POLICE

### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations qu'ont les participants/participantes sur le rôle et le fonctionnement de l'institution policière.

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantes un ensemble d'informations concernant la structure, le fonctionnement et le rôle de la police en terme de services qu'elle doit fournir à la population.
- Créer un cadre pouvant faciliter des échanges entre les participants/participantes suivant leurs expériences, leur vécu et leur regard critique par rapport au fonctionnement et au rôle de l'institution policière.
- Permettre aux participants/participantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans leur communauté respective.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantes seront capables de :

- Expliquer le rôle et le fonctionnement de l'institution policière ;
- Identifier les éléments qui entravent le bon fonctionnement l'institution policière ;
- Identifier les moyens de développer de bons rapports entre l'institution policière et les citoyens ;

### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés sur l'institution policière.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE :**

**2 heures 20 minutes.**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice 1</u></b> : Evaluation du niveau de connaissance et d'information des participants/participantes sur l'institution policière.	Brainstorming Synthèse.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>20 minutes</u></b>
<b><u>Exercice 2</u></b> : Audition de l' <i>Episode 1</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »	Ecoute active. Travaux en sous-groupes.	Appareil de radio cassette.	Articles sélectionnés de la Constitution.  Articles sélectionnés du Règlement de Discipline Générale de la PNH  Articles sélectionnés du Code de Déontologie Policière.  Articles sélectionnés des Conventions et Traités ratifiés par Haïti en matière de protection des droits humains.	<b><u>60 minutes</u></b>
<b><u>Présentation des travaux réalisés en sous-groupes.</u></b>	Plénière Synthèse Mise au point	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>45 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

# Exercice 1

## Brainstorming

---

**Durée : 20 minutes**

### Objectifs

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice :

- évaluer le niveau de connaissance et d'informations des participants/participantantes sur l'institution policière ;
- recueillir la perception des participants/participantantes de l'institution policière.

### Organisation

- les participants/participantantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur écrit au préalable sur le tableau à feuille une série de questions relatives à l'institution policière :

#### **QUESTIONS**

- ***Que savez-vous de l'institution policière ?***
- ***Quel est son fonctionnement et son rôle ?***
- ***Joue-t-elle bien son rôle ou encore désert-elle bien la population ?***

- le formateur explique aux participants/participantantes qu'ils/elles ont la possibilité d'émettre sur ces questions les idées et les opinions qui leur viennent à l'esprit, sans exclusive ;
- les idées ou les opinions sont notées immédiatement et de manière lisible. Chaque idée est formulée en un ou deux mots ;
- le formateur relit tout et en fait une synthèse sans pour autant faire des commentaires additionnels. Toutefois il pourra le faire s'il y a un point de confusion qui pourrait constituer un facteur de blocage à la progression du groupe.

## Exercice 2

**Durée : 1heure 45 minutes.**

**Ecoute active :**

**Audition de l'épisode 1 de « Kadejak nan Ans Mari »**

---

### Objectifs

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice :

- permettre aux participants/participantes de dégager une vision commune de ce que l'institution policière doit fournir comme service à la population par rapport à sa mission et son rôle ;
- faire prendre conscience aux participants/participantes sur la nécessité de bien informer la population sur le fonctionnement et le rôle de l'institution policière.

### Organisation

**a) L'écoute active:            10 minutes**

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantes d'être très attentifs/attentives et d'en prendre notes ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 1 « **Kadejak nan Ans Mari** ».

**b) Travaux en sous-groupes :    50 minutes**

- après avoir tourné la cassette, le formateur répartit les participants/participantes en 5 sous-groupes de 6 personnes s'ils/elles sont au nombre de 30 ou suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue à chaque groupe les travaux à faire ainsi que des feuilles et marqueurs pour écrire les résultats des travaux ; **Voir Travaux en sous-groupe.**

## TRAVAUX EN SOUS-GROUPES

- 1) Après avoir écouté l'épisode « Kadejak nan Ans Mari », en tant que journaliste quelles seront vos premières réactions ?
- 2) Quelles seront vos démarches en vue de transmettre cette information de manière objective à la population?
- 3) En vous servant des articles sélectionnés de la Constitution, du Règlement de Discipline Générale et du Code de Déontologie de la PNH, relevez le ou les parmi ces articles qui concernent l'attitude et le comportement de l'Agent de Police Pierre ?
- 4) En vue de prévenir ou de réagir contre de tels agissements de l'Agent de Police Pierre, qu'envisageriez-vous comme action civique ?
  - a) En tant que journaliste.
  - b) En tant que simple citoyen.
  - c) Autre secteur que vous pourrez impliquer dans l'action civique.

### Consignes

- Servez-vous des notes lors de l'écoute ;
- Servez-vous des documents de référence ;
- Notez vos réponses, point par point ;
- Soyez bref, claire et précis ;
- Evitez les phrases longues.

- le formateur demande à chaque groupe de désigner un modérateur pour gérer les discussions et un rapporteur pour présenter le travail en plénière.

### **c) Plénière**

- le formateur invite les groupes à regagner la salle ;
- le formateur introduit les travaux à faire en plénière ;
- le formateur invite chaque rapporteur à présenter le travail de son sous-groupe ;
- le formateur a le choix de prendre des réactions à chaque présentation ou à la fin de toutes les présentations ;
- après avoir terminé avec les présentations ainsi que les réactions, le formateur fait une synthèse de tous les travaux ;
- à la fin le formateur fait un mini exposé sur le thème du module tout en apportant les clarifications nécessaires et appropriées. **Voir Repères thématiques.**

## Repères thématiques

### Fonctionnement et rôle de la police

#### De la création de la PNH.

La Police Nationale d'Haïti communément appelée PNH a été créée par la loi portant la Création, Organisation et Fonctionnement de la Police Nationale, publiée au Journal Officiel le 28 décembre 1994.

La police nationale est une institution qui a été prévue par la Constitution haïtienne du 29 mars 1987 suivant les articles suivants :

**Article 269** : La police est un corps armé. Son fonctionnement relève du Ministère de la justice.

**Article 269.1** : Elle est créée pour la garantie de l'ordre public et la protection de la vie et des biens des citoyens. Son organisation et son mode de fonctionnement sont réglés par la loi.

#### De la mission et de la devise.

Suivant l'alinéa 1 de l'article du Règlement de Discipline Générale, la « Mission de la Police est d'assurer la sécurité et la tranquillité publique ainsi que la sécurité des institutions de l'État au besoin par la force des armes ».

La devise du PNH est « *Servir et Protéger* »

#### De la structure

La Police est un corps hiérarchisé, contrairement à ce qui était prévue par la Constitution en son article 270 qui prévoyait un commandant en chef, elle a sa tête un Directeur Général nommé pour 3 ans par le Chef de l'Etat et ratifié par le Sénat. Ce qui fait de la police une police civile. Ainsi la police a trois grandes unités administratives :

- **La Direction Générale**
- **La Direction Centrale de la Police Administrative**
- **La Direction Centrale de la Police Judiciaire**
- **La Direction Centrale de l'Administration et des Services Généraux.**

Il faut souligner les sous structures :

#### Inspection Générale :

C'est une unité qui fait fonction de conseil et qui est rattachée directement au Ministère de la Justice et à la Direction Générale. C'est elle qui s'occupe de la réception et du traitement des plaintes contre les policiers présumés fautifs dans l'exercice de leur fonction tant au niveau disciplinaire qu'au niveau des relations avec la population.

Dans le cadre de la violation des humains par commise les policiers, l'Inspection Générale est la meilleure instance pour en déposer les plaintes qu'elles soient individuelles ou collectives.

## **Repères thématiques**

### **Fonctionnement et rôle de la police**

**(Suite)**

#### **Unités spécialisées :**

Administration Pénitentiaire - Service des Pompiers - Service de la Circulation – Service de Police Routière – Service de Recherches Criminelles - Service Narcotique et Anti - Contrebande – Service de Police Côtière (maritime).

#### **Du fonctionnement**

La Police nationale a pour ministère de tutelle le Ministère de la Justice et à la Sécurité Publique.

Son fonctionnement est régi par :

- Loi cadre du 28 décembre 1994 portant sur la création
- Règlement de Discipline Générale
- Code de Déontologie (approuvé 25 août 1995 par le Conseil Supérieur de la Police Nationale)

**NB :** Du point de vue administratif la Police nationale est coiffée par le **Conseil Supérieur de la Police Nationale** (CSPN) qui fait fonction de Conseil d'Administration. C'est le CSPN qui définit les grandes lignes de la PNH, il est ainsi composé:

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Le Premier Ministre :                         | Président                        |
| - Le Ministre de la Justice :                   | Vice-Président                   |
| - Le Ministre de l'Intérieur :                  | 2 <sup>ème</sup> Vice-Président. |
| - Le Directeur Général de la Police :           | Secrétaire Exécutif              |
| - L'Inspecteur Général en Chef :                | Secrétaire Exécutif Adjoint.     |
| - Le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique : | (pas de fonction définie à date) |

**NB :** Le Code de Déontologie est une boussole pour le policier dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Quelques articles du Code de Déontologie :**

**Article 8 :** Le fonctionnaire de la police nationale est tenu, même lorsqu'il n'est pas en service, d'intervenir de sa propre initiative pour porter assistance à toute personne en danger, de prévenir ou réprimer tout acte de nature à troubler l'ordre public et protéger l'individu et la collectivité contre les atteintes aux personnes et aux biens.

**Article 9 :** Lorsqu'il est autorisé par la loi à utiliser la force et en particulier à se servir de ses armes, le fonctionnaire de police ne peut en faire qu'un usage strictement nécessaire et proportionné au but à atteindre.

**Article 10 :** Toute personne appréhendée est placée sous la responsabilité et la protection de la police ; elle ne doit subir, de la part des fonctionnaires de police ou de tiers, aucune violence ni aucun traitement inhumain ou dégradant.

Le fonctionnaire de police qui serait témoin d'agissements prohibés par le présent article engage sa responsabilité disciplinaire s'il n'entreprend rien pour les faire cesser ou négliger de les porter à la connaissance de l'autorité compétente.

Le fonctionnaire de police ayant la garde d'une personne dont l'état nécessite des soins spéciaux doit faire appel au personnel médical et, le cas échéant prendre des mesures pour protéger la vie et la santé de cette personne.

## **Repères thématiques**

### **Fonctionnement et rôle de la police**

**(Suite)**

#### **Du rôle**

La police nationale a deux principaux rôles clairement définis par la Constitution du 29 mars 1987 :

**Article 269.1** : Elle est créée pour la garantie de l'ordre public et la protection de la vie et des biens des citoyens. Son organisation et son mode de fonctionnement sont réglés par la loi.

**Article 273** : La police en tant qu'auxiliaire de la Justice recherche les contraventions, les délits et crimes commis en vue de la découverte et de l'arrestation de leurs auteurs.

### ***PETIT RESUME***

La PNH est une institution étatique, publique et constituée en corps armé qui a été prévue par la Constitution de 1987 et créée par la loi le 28 décembre 1994. Elle est l'auxiliaire de la justice et concourt sur l'ensemble du territoire à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens.

C'est une police de nature civile. Elle a à sa tête un Directeur Général. Elle est répartie sur le territoire de la manière suivante :

- Direction D'Arrondissement.
- Direction Départementale
- Commissariat
- Sous Commissariat.

La police a pour rôle de garantir l'ordre public et la protection de la vie et des biens des citoyens (article 269.1 de la Constitution).

En tant qu'auxiliaire de la justice, elle a aussi pour rôle de rechercher les contraventions, les délits et crimes commis en vue de la découverte et de l'arrestation de leurs auteurs (article 273 de la Constitution).

Il existe une **Inspection Générale de la Police** qui reçoit et qui traite les plaintes portées contre les Agents de la police présumés fautifs d'actes de violation des principes disciplinaires de la police et de violation de droits humains dans l'exercice de leur fonction.

## **MODULE 2**

### **ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations qu'ont les participants/participantes sur le rôle et le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantes un ensemble d'informations concernant la structure, le fonctionnement et le rôle de l'appareil judiciaire.
- Créer un cadre pouvant faciliter des échanges entre les participants/participantes suivant leurs expériences, leur vécu et leur regard critique par rapport au fonctionnement et au rôle de l'appareil judiciaire.
- Permettre aux participants/participantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans leur communauté respective.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantes seront capables de :

- Expliquer le rôle et le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- Identifier les éléments qui entravent le bon fonctionnement l'appareil judiciaire dans leur communauté respective ;
- Identifier les types d'action civique qu'ils/elles pourront mener en vue de contribuer et de veiller au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire dans leur communauté respective.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés sur l'appareil judiciaire.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE :**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b> Audition de l' <i>Episode 2</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »	Ecoute active. Tour de table. Synthèse. Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.	Articles sélectionnés de la Constitution. Articles sélectionnés du Code Pénal Haïtien. Quelques extraits de textes traitant de l'appareil judiciaire.	<b><u>1 hre</u></b> <b><u>35 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

**Durée : 1 heure 35 minutes**

### Ecoute active :

**Audition de l'épisode 2 de « Kadejak nan Ans Mari »**

### Tour de table

---

#### Objectifs

Trois objectifs sont poursuivis dans cet exercice :

- recueillir la perception des participants/participant(e)s de l'appareil judiciaire;
- connaître l'état de fonctionnement de l'appareil judiciaire dans la communauté de chaque participant/participant(e) ;
- créer un cadre ouvert facilitant des échanges entre les participants/ participant(e)s sur l'état de fonctionnement de l'appareil judiciaire dans leur commune respective et d'en dégager les pistes d'action civique..

#### Organisation

- les participants/participant(e)s se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participant(e)s d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de **l'épisode 2 « Kadejak nan Ans Mari » (10 minutes)** ;
- le formateur accorde environ **5 minutes** aux participants/participant(e)s pour qu'ils/elles imprègnent le contenu de l'épisode ;
- une fois les 5 minutes écoulées, le formateur invite les participants/participant(e)s à démarrer l'exercice en indiquant qu'il se déroulera dans le sens des aiguilles d'une montre. Le formateur peut désigner quelqu'un/quelqu'une ou commencer par celui/celle qui le sollicite spontanément le premier/la première ;
- le formateur accorde **2 minutes (pour 30 participants)** à chaque intervention en demandant à chacun/chacune des participants/participant(e) d'intervenir suivant la grille des questions suivantes :

#### **QUESTIONS**

**1) Quels sont les points de cet épisode qui coïncident avec la réalité du fonctionnement de l'appareil judiciaire dans votre communauté ?**

**2) Quelles sont les failles de l'appareil judiciaire avez-vous relevées dans cet épisode ? Sont-elles similaires à celles que vous avez pu relever dans votre communauté ?**

**3) D'après vous, quels sont les meilleurs moyens d'action civique qu'on peut envisager en vue d'améliorer le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. ?**

- le participant/la participante n'est pas obligé/e de répondre formellement à ces trois questions et il/elle n'est pas non plus forcé/e d'épuiser ces deux minutes cela dépendra de la clarté et de la concision de son intervention ;
- le formateur doit éviter d'être trop rigide sur les deux minutes, il pourra toujours accorder quelques secondes ou une minute de plus à une intervention surtout quand celle-ci est importante pour l'édification des autres, mais il ne pourra pas le faire tout le temps.
- un participant/une participante peut laisser passer son tour, mais le formateur le note pour qu'il/elle puisse intervenir au second tour ; il est souhaitable que le formateur demande à chacun/chacune de faire son tour ;
- le formateur inscrit toutes les réactions sur le tableau à feuille et en fait une synthèse ;
- pour clore l'exercice, le formateur fait une mise au point (**20 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

### **Repères thématiques**

#### **Rôle et fonctionnement de la Justice**

La justice est la voie pacifique et légale à laquelle recourent les citoyens et les citoyennes, pour régler les conflits qui peuvent les opposer dans différentes activités de la vie humaine telles commerciales, professionnelles, politiques, familiales, religieuses etc.

Tout homme et toute femme vivent dans un constant besoin de justice. La justice suivant la façon dont elle est pratiquée et distribuée peut renforcer ou disloquer la cohésion sociale dans une communauté. Il est entendu que dans le monde moderne ou encore civilisé, aucune personne ne peut faire justice soi-même ni aucun groupe ne peut s'en approprier le droit de le faire au nom de ses propres intérêts ou d'en distribuer comme bon lui semble.

Ainsi, on a vu conférer à l'Etat cette prérogative de réguler les rapports qu'entretiennent entre eux/elles les citoyens et les citoyennes, ce qui fait de la notion de Justice une des fonctions fondamentales de l'Etat si elle n'en est pas la primordiale.

Devenir une prérogative essentielle de l'Etat, elle devient un élément du système de gouvernance ou encore un pouvoir car la Justice entend et juge, culpabilise et condamne, innocente et libère, concilie quand il le faut. Et à un certain degré elle a le droit de vie et de mort sur les hommes et les femmes. Ainsi, la Justice devient un Pouvoir et non une simple notion philosophique de droit et c'est en ce sens qu'on parle dans l'Etat moderne de Pouvoir Judiciaire mais surtout par rapport à l'indépendance qu'elle doit avoir si elle veut réellement neutre vis-à-vis des Pouvoirs Exécutif et Législatif.

Et l'Etat en tant qu'une entité neutre, doit tout mettre en oeuvre pour que la Justice soit établie et distribuée en toute équité et en toute égalité. Et cette mise en oeuvre l'Etat le fait à travers des lois et des institutions habilitées en la matière.

## **Repères thématiques**

### **Rôle et fonctionnement de la Justice**

#### **(suite)**

L'ensemble des lois et des institutions, forme ce qu'on appelle le Droit d'un pays et dans le cas d'Haïti on parlera du Droit haïtien ou encore du Système Judiciaire/ Système Juridique.

Dans tous pays, la fonction judiciaire est exercée par les Juges, les Tribunaux et les Avocats.

- Juge : Celui/celle qui exerce l'autorité judiciaire.
- Tribunaux : Instance qui entend les affaires.
- Avocat : Celui/celle qui défend le ou les partis en conflits, le plaignant ou l'accusé.

#### **Regards sur le Pouvoir et le Système Judiciaire haïtien.**

**Le Pouvoir Judiciaire haïtien** est défini par la Constitution haïtienne du 29 mars 1987 :

**Article 173 :** Le Pouvoir Judiciaire est exercée par une Cour de Cassation, les Cours d'Appel, les Tribunaux de Première Instance, les Tribunaux de Paix et les Tribunaux Spéciaux dont le nombre, la composition, l'organisation, le fonctionnement et la Juridiction sont fixés par la loi.

A ceux et à celles sont attribués/es ce pouvoir on les appelle Juges, leur catégorie et leur mode de nomination et durée de mandat sont fixés par la Constitution.

**Article 174 :** Les Juges de la Cour de Cassation et des Cours d'Appel sont nommés pour dix (10) ans. Ceux des Tribunaux de Première Instance le sont pour sept (7). Leur mandat commence à courir à compter de leur prestation de serment.

**Article 175 :** Les Juges de la Cour de Cassation sont nommés par le Président sur une liste de trois (3) personnes par siège, soumise par le Sénat. Ceux des Cours d'Appel et des Tribunaux de Première Instance le sont sur une liste soumise par l'Assemblée Départementale concernée ; les Juges de Paix sur une liste préparée par les Assemblées Communales.

#### **Le Système Judiciaire est ainsi formé par :**

**a) Droits et Procédures juridiques qui sont traduits par ce qu'on appelle des Codes dont les principaux :**

Code Pénal - Code du Travail - Code d'Instructions Criminelles - Code de Procédures Civiles etc.

**b) Des Juges ou les Magistrats qui sont investis de l'autorité de rendre justice.**

**c) Des Tribunaux qui connaissent les affaires dont les principaux:**

- Cour de Cassation.
- Cour d'Appel Tribunaux de Première Instance ou Civils .
- Tribunaux Spéciaux :
  - Cour Supérieur des Comptes et du Contentieux Administratif.
  - Tribunal du Travail.
  - Tribunal Terrien.
  - Tribunal pour enfants

## **Repères thématiques**

### **Rôle et fonctionnement de la Justice**

#### **(Suite)**

**d) Du Ministère Public qui est exercé auprès de la Cour de Cassation, auprès de chaque Cour d'Appel et auprès de Chaque Tribunal de Première instance par un Commissaire de Gouvernement et ses Substituts.**

**e) Des auxiliaires de la Justice tels :**

- Les greffiers qui assistent les Magistrats, signent tous les actes et conservent les signatures.
- L'Huissier, l'officier ministériel qui imprime le caractère authentique aux actes.

**f) Des Avocats qui prennent en charge la défense des clients/clientes.**

**Nb :** Par rapport à un grand besoin de justice de la population et surtout pour les couches les plus défavorisées, des Bureaux d'Assistance Légale/Juridique prennent en charge la défense des personnes en difficulté de payer un Avocat ou un Cabinet d'Avocats. Ces bureaux apportent leur assistance juridique surtout aux personnes victimes de violation des droits humains.

Les plus grands problèmes auxquels la justice haïtienne doit apporter des réponses et ceci depuis longtemps concernent surtout ce qui suivent:

- Les arrestations illégales et séquestrations de personne.
- Les violences et les tortures corporelles.
- Les violations de domicile et perquisitions illégales.
- Les entraves à la liberté de réunion et les délits relatifs à l'exercice des droits politiques.
- Les destructions, les dégradations et les dommages.
- Les abus d'autorité.
- La corruption de fonctionnaires publics.
- Les complices d'un crime ou délit.
- La violence sur les femmes.
- Les abus sexuels au dépend des mineurs.
- La détention préventive prolongée.

**Nb :** Les organisations de défense des droits humains jouent un grand rôle dans la surveillance du fonctionnement de l'appareil judiciaire haïtien. Elles constituent un outil d'action civique que les citoyens et les citoyennes peuvent utiliser pour asseoir la justice haïtienne sur des bases équitable et égale. Toutefois les Comités de Surveillance du Fonctionnement de l'Appareil Judiciaire au niveau local pourraient apporter de grands résultats en terme de plaidoirie pour une justice indépendante, non corrompu et non discriminatoire.

## ***PETIT RESUME***

### **Du rôle**

La justice est la voie pacifique et légale par laquelle les citoyens et les citoyennes empruntent pour régler leur conflit.

La justice a pour rôle d'entendre des parties en conflit quand ces dernières en font recours.

La justice a pour rôle de poursuivre et d'appliquer toutes les sanctions prévues par la loi contre toute personne ayant commis un acte répréhensible ou un délit quelconque

La justice a pour rôle de sévir suivant la loi contre toute personne entravant l'ordre public.

La justice a pour rôle d'appliquer la loi contre qui que soit ayant violé les lois du pays.

La justice a un rôle de régulateur social.

### **Du fonctionnement**

La justice fonctionne suivant les lois et les institutions du pays établies en la matière.

La justice est exercée suivant les prescrits de la Constitution de 1987 et les lois du pays :

**Article 173 :** Le Pouvoir Judiciaire est exercée par une Cour de Cassation, les Cours d'Appel, les Tribunaux de Première Instance, les Tribunaux de Paix et les Tribunaux Spéciaux dont le nombre, la composition, l'organisation, le fonctionnement et la Juridiction sont fixés par la loi.

A ceux et à celles sont attribués/es ce pouvoir on les appelle Juges, leur catégorie et leur mode de nomination et durée de mandat sont fixés par la Constitution.

Le bon fonctionnement de la Justice dépend de son indépendance des autres pouvoirs de l'Etat (Exécutif et Législatif), de la compétence et de l'honnêteté des juges et de son accès à tous les citoyens et à toutes les citoyennes.

Le bon fonctionnement de la justice, renforce la Démocratie, la cohésion sociale et diminue les risques de justice personnelle et de justice populaire.

Le bon fonctionnement de la justice est le pilier central de tout Etat de Droit Démocratique.

Le bon fonctionnement en tout ressort de la justice dépend de la vigilance des citoyens et des citoyennes qui se regroupent à travers des organisations ou des comités pour des actions civiques concertées et efficaces.

Quand la justice ne fonctionne pas bien, elle laisse le champ libre à l'impunité et à l'anarchie qui tôt ou tard entraîneront l'Etat à la perte de son monopole de coercition, et ceci pour le laisser tomber aux mains des groupes marginaux qui dicteront ou imposeront par la terreur leur propre loi à la société.

## **MODULE 3**

### **TRANPARENCE DANS LA PRISE DE DECISIONS DE L'ETAT**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantantes ont déjà sur la notion de transparence.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble de connaissance sur la notion de transparence notamment dans la question de la gouvernance.
- Créer un cadre pouvant faciliter des échanges entre les participants/participantantes sur la problématique de la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat par les autorités locales.
- Permettre aux participants/participantantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans la lutte pour la transparence dans la gestion des affaires de l'Etat au niveau local.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- Expliquer la notion de transparence dans les prises de décisions étatiques ;
- Identifier les facteurs de blocage à l'application de la transparence dans les prises de décisions étatiques au niveau local;
- Identifier les types d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans leur communauté pour promouvoir la transparence dans les prises de décisions par les autorités locales.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE :**

**1 heure 25 minutes**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice1</u></b> : La transparence dans la vie professionnelle.	Le choix de la décision.	Tableau à feuille Marqueurs. Textes de l'exercice	Textes de référence.	<b><u>15 minutes</u></b>
<b><u>Exercice 2</u></b> : Audition de l' <i>Episode 3</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »	Ecoute active. Tour de table.  Synthèse.  Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.		<b><u>45 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice 1 Le choix de la décision

Durée : 15 minutes.

### Objectifs

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice :

- permettre aux participants/participantes de se confronter avec la réalité de la transparence dans leur vie professionnelle;
- faire prendre conscience aux participants/participantes des conséquences que peuvent avoir les prises de décision sans transparence tant dans la vie des professionnels/le que des gouvernants/gouvernantes.

### Organisation

- au préalable le formateur explique au groupe l'exercice et le répartit en sous groupe suivant le nombre de participants/participantes ;
- le formateur distribue à chaque sous-groupe le libellé du même texte ;

#### Texte

#### **Le choix de la décision**

Vous êtes le Directeur de la salle des nouvelles de Radio Flanbo, une personne vient de vous informer qu'un journaliste a été brutalisé et arrêté par des individus non identifiés lors du reportage d'une manifestation organisée contre les autorités locales. Mais l'identité du journaliste n'a pas été rapportée ni le nom de la station pour qui il faisait le reportage. Etant donné que vous savez que la situation de la presse est très fragile dans cette conjoncture vous avez le choix de diffuser l'information dans le journal en ce moment même ou dans la rubrique « **Enfo tou cho tou kwit de la demi** ». Cependant vous devez laisser la station avant la fin de ce journal. Quelle décision prendrez-vous dans ce cas ?

Trois décisions se présentent à vous. Laquelle choisirez-vous à 5 minutes de la fin du journal ?

- 1) Donner l'information à l'équipe des nouvelles pour vérifications aux fins de diffusion à la rubrique de la demi ?
- 2) Remettre l'information telle qu'elle au journaliste en onde actuellement.
- 3) Garder l'information en suspend vu que vous n'aurez pas le temps de la vérifier ?

- chaque sous-groupe à cinq minutes pour réagir ;
- une fois les cinq minutes écoulées, le formateur ramasse les résultats tout en demandant aux participants de rester en sous-groupe ;
- ensuite le formateur communique à chaque sous groupe une information complémentaire différente ;

**Quelques informations complémentaires différentes**

- Ce n'était pas un journaliste mais un Etudiant.
- Le journaliste s'appelait Paul Yves de Radio Mix
- C'était une fausse information.
- C'était le frère du metteur en onde qui était sous les lieux.
- C'est le reporter de Radio FLANBO.

- les réactions des groupes seront faites en comparaison avec l'audition de **l'épisode 3 « Kadejak nan Ans Mari »** ;
- le formateur demande au sous-groupe de regagner la salle.

## Exercice 2

**Durée : 45 minutes.**

**Ecoute active :**

**Audition de l'épisode 3 « Kadejak nan Ans Mari »**

**Discussion**

---

### Objectifs

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice :

- connaître comment la transparence est vécue dans la gestion des affaires de la communauté de chaque participant/participante ;
- créer un cadre ouvert à des échanges entre les participants/ participantes pouvant faciliter l'identification des pistes d'action civile..

### Organisation

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantes d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 3 « Kadejak nan Ans Mari » (**10 minutes**) ;
- le formateur annonce aux participants/participantes que la discussion va démarrer et en fixe les règles du jeu (**20 minutes**);

### TRAVAUX A REALISER

***Faites une comparaison entre l'étude de cas et l'épisode 3 de « Kadejak nan Ans Mari.***

***Donnez des exemples de votre vie professionnelle en comparaison à l'étude de cas.***

***En quoi la transparence est-elle différente tant dans la vie professionnelle que politique ?***

- le formateur fait une synthèse tout en apportant des éléments de clarification ;
- à la fin le formateur fait un mini exposé. (**15 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## **Repères thématiques**

### **Transparence dans la prise de décisions de l'Etat**

#### **Quelques éléments d'approches conceptuelles.**

Le concept de transparence est généralement utilisé dans le champ politique. Elle se rattache à la gouvernance comme étant un des critères de bonne gouvernance dans la gestion des affaires de l'Etat. Il est considéré aussi comme faisant partie d'une bonne gestion tant au niveau de la gouvernance des affaires publiques que des affaires privées (entreprises, organisations, projets etc.).

Cependant il est plus utilisé sur le plan politique, en ce sens il constitue souvent un des sujets de la campagne électorale des candidats aux postes politiques, ces derniers/dernières promettent toujours la transparence à côté de la participation.

Le concept de transparence est aussi un des sujets de la plaidoirie socio-politique des organisations de la société civile qui tiennent à ce que les citoyens et les citoyennes soient informés de l'utilisation et de la gestion des biens publics ou encore des projets destinés à leur communauté.

Ainsi, le concept de transparence trouve sa raison d'être dans la gestion des affaires de l'Etat et de l'interaction entre gouvernants et gouvernés. En ce sens il devient un devoir et une responsabilité pour les autorités étatiques de diriger ou d'administrer la chose publique avec transparence et pour les citoyens et les citoyennes un droit et une responsabilité d'en demander des comptes et des informations sur la gestion de la chose publique de leur communauté.

Il faut souligner que le concept de transparence ne se ramène pas à un simple sujet de débat ou de campagne électorale ou encore de plaidoirie en terme d'action civique, mais aussi à des exigences souvent codifiées dans la constitution de certains pays comme Haïti par exemple.

#### **La transparence vue par la Constitution haïtienne de 1987 :**

##### **Section I**

##### **Droit à l'information**

**Article 40 :** Obligation est faite à l'Etat de donner publicité par voie de Presse parlée, écrite et télévisée en langues créole et française aux Lois, Arrêtés, Décrets, Accords Internationaux, Traités, Conventions, à tout ce qui touche la vie nationale, exception faite pour les informations relevant de la sécurité nationale.

## **PETIT RESUME**

Du point de la gouvernance, la transparence peut se définir comme étant l'accès donné aux citoyens/citoyennes d'avoir de l'information sur la gestion de la chose publique en générale et de sa localité en particulier.

La transparence assure la bonne gouvernance et motive la population à participer aux activités, aux projets qu'entreprennent les autorités constituées.

La transparence contribue au bon fonctionnement des institutions, elle développe la confiance et les liens de proximité entre les citoyens/citoyennes et leurs dirigeants.

La transparence est un devoir pour l'Etat d'informer à travers ses fonctionnaires, le public sur la gestion des biens publics, les projets, le fonctionnement des institutions, et les rapports qu'entretient l'Etat avec d'autres Etats et ceci à tous les niveaux. Cette obligation est faite à l'Etat suivant la Constitution du 29 mars 1997 qui stipule ce qui suit :

**Article 40** : Obligation est faite à l'Etat de donner publicité par voie de Presse parlée, écrite et télévisée en langues créole et française aux Lois, Arrêtés, Décrets, Accords Internationaux, Traités, Conventions, à tout ce qui touche la vie nationale, exception faite pour les informations relevant de la sécurité nationale.

La transparence étant un devoir de l'Etat devient automatiquement un droit pour la population comme le titre la Constitution : **Section I – Droit à l'Information.**

Etant une garantie de la Constitution (article 40) la transparence est un des champs de l'action civique c'est-à-dire que les citoyens et les citoyens peuvent s'associer et entreprendre des actions pacifiques pour qu'ils/elles obtiennent des informations sur la gestion des biens publics et sur tout ce qui concerne la vie de la nation, exception faite pour les informations relevant de la sécurité nationale.

## **MODULE 4**

### **SOCIETE CIVILE : SA STRUCTURE ET SON FONCTIONNEMENT**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantes ont déjà sur la notion de société civile.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantes un ensemble de connaissance sur la notion de société civile.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantes sur la problématique de la société civile dans le processus de modernisation et de démocratisation du système politique haïtien.
- Permettre aux participants/participantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans la dynamique de renforcement de la société civile au niveau local.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantes seront capables de :

- Définir le concept de société civile;
- Identifier les facteurs de blocage au renforcement des organisations de la société civile au niveau local;
- Identifier les types d'action civique qu'ils/elles pourront mener pour promouvoir le partenariat entre l'Etat et la société civile au niveau local.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés de référence..

**DUREE :**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice 1</u></b> : Evaluation des connaissances et informations sur le concept de société civile.	Brainstorming. Synthèse.	Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de référence.	<b><u>15 minutes</u></b>
<b><u>Exercice 2</u></b> : Ecoute activet (Audition de l' <i>Episode 4</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).  Emission radiophonique.	Ecoute active. Simulation. Synthèse. Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.		<b><u>1 heure 20 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice 1 Brainstorming

**Durée : 15 minutes**

---

### Objectif

Un objectif est poursuivi dans cet exercice :

- Evaluer le niveau de connaissance et d'informations des participants/participantantes sur le concept de société civile ;

### Organisation

- les participants/participantantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur écrit au préalable sur le tableau à feuille une série de questions relatives à la société civile.

#### **QUESTIONS**

- ***Que savez-vous de la société civile ?***
- ***Quelles sont ses composantes ?***
- ***Quel est son rôle ?***

- le formateur explique aux participants/participantantes qu'ils/elles ont la possibilité d'émettre sur ces questions les idées et les opinions qui leur viennent à l'esprit, sans exclusive ;
- les idées ou les opinions sont notées immédiatement et de manière lisible. Chaque idée est formulée en un ou deux mots ;
- le formateur relit tout et en fait une synthèse sans pour autant faire des commentaires additionnels. Toutefois il pourra le faire s'il y a un grand point de confusion qui pourrait constituer un facteur de blocage à la progression du groupe.

## Exercice 2

Durée : 1 heure 20 minutes

Ecoute active :

(Audition de l'épisode 4 de Kadejak nan Ans Mari)

Simulation.

---

### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- approfondir les éléments du brainstorming sur la société civile sur la notion de société civile ;
- habiliter les participants et les participantes à l'intégration de la notion dans l'intervention journalistique en terme d' action civique.

### Organisation

- le formateur demande à deux des participants de se porter volontaires pour simuler une intervention radiophonique sur la société civile ;
- le formateur annonce aux participants/participantes qu'ils/elles simuleront des auditeurs qui appellent par téléphone soit pour intervenir soit pour poser des questions ;
- le formateur fait rouler la cassette de **l'épisode 4 «Kadejak nan Ans Mari » ; (10 minutes)** ;
- le formateur accorde 10 minutes à chaque intervenant jouant le rôle de journaliste et d'invité spéciale à l'émission. Il doit les signaler d'insérer dans leur intervention certains éléments de **l'épisode 4 (20 minutes)** ;
- le formateur invite les autres participants à simuler les auditeurs au téléphone **(40 minutes)** ;
- à la fin , le formateur fait une mise au point **(10 minutes)**. **Voir Repères thématiques.**

## **Repères thématiques**

### **Société civile : Sa structure et son rôle**

#### **Quelques éléments d'approches conceptuelles**

Il n'existe pas une nette définition de la société civile, c'est une notion qui suscite de grand débat à l'échelle mondiale surtout après la fin du Communisme. En ce sens on veut de plus en plus accorder plus d'espace aux et citoyens et aux citoyennes pour qu'ils/elles participent aux grandes décisions qui concernent la vie de sa communauté et du monde en général.

La société civile tout comme les droits humains, jouit d'une grande universalité et cette universalité elle le traduit par la multitude d'organisations autour desquelles la société s'organise volontairement.

La société civile ne s'oppose pas à l'Etat, elle n'est ni un contre pouvoir, mais une forme d'expression de la diversité et de l'organisation des différentes composantes de la société n'étant pas impliquer directement dans la gestion des affaires de l'Etat. La forme d'organisations par excellence de la société civile, est l'association conçue sur la base d'intérêts de groupe ou d'intérêts. Ces organisations comprennent :

Syndicats -, groupes de femmes, groupes de paysans, groupes communautaires, groupes religieux, groupes sportifs, associations commerciales, associations patronales, coopératives, organisations écologiques, institutions universitaires et instituts de recherches, la presse, les groupes populaires.

Les partis politiques font partie de la société civile bien qu'ils soient parfois impliqués dans la gestion de l'Etat lors qu'ils sont représentés au Parlement ou autres institutions et assemblées à fonction électorale (Mairies, CASECS, ASECS).

#### **Confusion à éviter**

- Il n'existe pas une « société civile minoritaire » et une société majoritaire »
- Il n'existe pas « la société civile organisée et la société civile non organisée »
- Ni une organisation, ni un groupe d'organisations, voire un individu ne peut prétendre représenter toute la société civile.

Dans une rencontre entre les autorités de l'Etat pour discuter d'une situation quelconque avec différentes entités de la société, on ne dit pas que la société civile ou encore des représentants/représentantes de la société civile, était présent, mais bien des organisations de la société civile ou des représentants/représentantes d'organisations ou des secteurs de la société civile. Car la société civile est représentée dans l'Etat (gouvernance) par les élus dûment mandatés pour une période bien déterminée.

## **Repères thématiques**

### **Société civile : Sa structure et son rôle**

#### **(Suite)**

#### **Quelques garanties constitutionnelles.**

La Constitution de 1987 a accordé une place importante à la liberté de réunion et d'association, créant ainsi un espace favorable à l'organisation et à l'épanouissement de la société civile haïtienne ou encore un champ légal à l'action civique.

**Article 31 :** La liberté d'association et de réunion sans armes à des fins politiques, économiques, sociales, culturelles ou toutes autres fins pacifiques est garantie.

**Article 31.3 :** Nul ne peut être contraint de s'affilier à une association, quel qu'en soit le caractère.

**Article 35.4 :** La liberté syndicale est garantie. Tout travailleur des secteurs privés et publics peut adhérer au syndicat de ses activités professionnelles pour la défense exclusivement de ses intérêts de travail.

Dans une société démocratique ou un Etat de droit démocratique, la société civile à travers sa multitude d'organisations les plus diverses, exerce librement ses activités. Elle a pour principaux rôles.

- Contribuer au développement socio-économique du pays.
- Contribuer au renforcement des institutions démocratiques.
- Contribuer à la formation citoyenne.
- Veiller au respect des règles du jeu et des principes démocratiques établis.
- Veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales de la personne humaine.
- S'organiser en résistance citoyenne pacifique contre toute forme de discrimination.
- S'organiser en résistance citoyenne pacifique contre toutes sortes d'abus d'autorité.

Les organisations de la société civile s'associent pour défendre des intérêts particuliers, des intérêts collectifs et des intérêts qui concernent l'ensemble de la planète comme l'environnement, la pollution de l'air, le VIH/SIDA etc.

Le partenariat entre la société civile favorise un bon fonctionnement de la démocratie et contribue à un maintien d'un environnement social, politique et économique stable. En aucun cas la société civile ne peut se substituer à l'Etat sous prétexte qu'il est son fondement et, l'Etat ne peut plus se mettre au-dessus de la souveraineté de la société civile sous prétexte d'être le garant de l'ordre public et qu'il est appelé à réguler les contradictions de la société civile.

## **PETIT RESUME**

La société civile est la multitude d'organisations qui ne sont pas impliquées directement dans la gestion des affaires publiques autour desquelles la société s'organise volontairement. Ces organisations peuvent défendre des intérêts particuliers, des intérêts de groupe, des intérêts collectifs et des intérêts à caractère mondial. Elles comprennent :

Syndicats -, groupes de femmes, groupes de paysans, groupes communautaires, groupes religieux, groupes sportifs, associations commerciales, associations patronales, coopératives, organisations écologiques, institutions universitaires et instituts de recherches, la presse, les groupes populaires.

Les partis politiques font partie de la société civile bien qu'ils soient parfois impliqués dans la gestion de l'Etat lorsqu'ils sont représentés au Parlement ou autres institutions et assemblées à fonction élective (mairies, CASECS, ASECS).

- Il n'existe pas une « société civile minoritaire » et une société majoritaire »
- Il n'existe pas « la société civile organisée et la société civile non organisée »
- Ni une organisation, ni un groupe d'organisations, voire un individu ne peut prétendre représenter toute la société civile.

Certaines garanties constitutionnelles sont offertes à l'organisation et à l'épanouissement de la société civile haïtienne :

**Article 31** : La liberté d'association et de réunion sans armes à des fins politiques, économiques, sociales, culturelles ou toutes autres fins pacifiques est garantie.

**Article 31.1** : Nul ne peut être contraint de s'affilier à une association, quelqu'en soit le caractère.

**Article 35.4** : La liberté syndicale est garantie. Tout travailleur des secteurs privés et publics peut adhérer au syndicat de ses activités professionnelles pour la défense exclusivement de ses intérêts de travail.

Dans une société démocratique ou un Etat de droit démocratique, la société civile à travers sa multitude organisations les plus diverses, exerce librement ses activités. Elle a pour principaux rôles.

- Contribuer au développement socio-économique du pays.
- Contribuer au renforcement des institutions démocratiques.
- Contribuer à la formation citoyenne.
- Veiller au respect des règles du jeu et des principes démocratiques établis.
- Veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales de la personne humaine.
- S'organiser en résistance citoyenne pacifique contre toute forme de discrimination.
- S'organiser en résistance citoyenne pacifique contre toutes sortes d'abus d'autorité.

Le partenariat entre la société civile favorise un bon fonctionnement de la démocratie et contribue à un maintien d'un environnement social, politique et économique stable. En aucun la société civile ne peut se substituer à l'Etat sous prétexte qu'il est son fondement et, l'Etat non plus ne peut se mettre au-dessus de la souveraineté de la société civile prétexte d'être le garant de l'ordre public et qu'il est appelé à réguler les contradictions de la société civile.

## **MODULE 5 LA CORRUPTION**

### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantes ont déjà sur la notion de corruption.

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantes un ensemble de connaissance sur la notion de corruption.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantes sur la problématique de la corruption dans le fonctionnement de la gouvernance au niveau local.
- Permettre aux participants/participantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans la lutte contre la corruption.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantes seront capables de :

- Définir la notion de corruption;
- Identifier les différentes caractéristiques de la corruption, leur source et leurs conséquences sur le fonctionnement de la société en général et de la gouvernance locale en particulier;
- Identifier les types d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans leur communauté pour combattre la corruption.

### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE :**

**2 heures 25 minutes**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b> <b>Reportage :</b> La corruption comme fait vécu.  (Audition de l' <i>Episode 5</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).	Ecoute active.  Témoignage : Travaux en sous-groupe  Plénière.  Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.  Tableau à feuille  Marqueurs.	Textes de référence.	<b><u>2 heures</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

Durée : 2 heures

### Ecoute active :

Audition de l'épisode 5 de Kadejak nan Ans Mari

### Reportage.

---

#### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- permettre aux participants/participantantes de cerner et comprendre la notion de corruption.
- habiliter les participants et les participantantes aux techniques de reportage sur des faits qui leur ont été rapportés et ceux vécus sur leur terrain respectif en tant que journalistes et citoyens/citoyennes.

#### Organisation

- les participants/participantantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantantes d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 5 « Kadejak nan Ans Mari » (10 minutes) ;
- le formateur répartit les participants en 5 sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue aux participants les travaux à réaliser. (45 minutes);

#### TRAVAUX A REALISER

##### Au choix :

**1- A partir de l'épisode 5, faites un reportage ou vous ferez ressortir la corruption pour le public.**

**2- A partir d'un fait comparatif à celui de l'épisode 5 vécu par l'un/une d'entre vous, faites un reportage ou vous ferez ressortir la corruption pour le public.**

##### Consignes :

- **Le groupe désigne un rapporteur pour présenter le Reportage..**
- **Soyez concis, claire et précis.**
- **Évitez les détails superflus.**

- le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur rapport. Chaque groupe a 5 minutes. (25 minutes) ;
- le formateur invite les participants/participantantes à faire des commentaires (30 minutes);

- le formateur invite un/une participant/participante ou un/une spécialiste dans le domaine journalistique à faire un bref exposé sur les techniques de reportage. (**20 minutes**) ;
- à la fin, le formateur fait un mini exposé. (**10 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## **Repères thématiques**

### **La corruption**

#### **Généralités**

La corruption est généralement considérée comme un phénomène qu'on retrouve dans la pratique de gouvernance de la chose publique. Ce n'est pas non plus un phénomène nouveau, mais il est devenu une grande préoccupation mondiale surtout dans les pays en voie de développement ou on assiste très souvent à l'enrichissement des dirigeants au grand détriment de la population.

Ainsi la corruption est devenue un indice important pour caractériser la qualité de gouvernance. Donc la corruption est un indice de mauvaise gouvernance et toute mauvaise gouvernance conduit au gaspillage des biens et trésor public, à la violation des normes et principes administratifs, au fonctionnement irrégulier des institutions de l'Etat, à la dérégulation du marché, bref à l'affaiblissement croissant de l'autorité de l'Etat et à la perte de son monopole de coercition.

La corruption enrichit illicitement les fonctionnaires, les agents et les gestionnaires ou encore les responsables politiques qui le pratiquent mais elle appauvrit le trésor public détruisant ainsi la capacité de l'Etat à pouvoir offrir à la population certains services de base tels la construction d'infrastructures routière, électrique et de télécommunication, les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement etc.

La corruption quand elle n'est pas combattue par l'application des lois et par les institutions placées à cet effet, elle devient une forme d'impunité la plus flagrante et la plus menaçante pour la gestion équitable et rationnelle des biens et trésor public.

## **Repères thématiques**

### **La corruption**

#### **(Suite)**

La corruption ne concerne pas seulement les biens et trésor publics, elle s'étend au fonctionnement et au mode de gestion de tous les appareils administratifs de l'Etat. En ce sens la Constitution édicte une philosophie du fonctionnement de l'Administration Publique Haïtienne, et en condamne la corruption laquelle est sanctionnée par le Code Pénal Haïtien :

#### **Constitution de 1987 :**

**Article 234 :** L'Administration Publique Haïtienne est l'instrument par lequel l'Etat concrétise ses missions et objectifs. Pour garantir sa rentabilité, elle doit être gérée avec honnêteté et efficacité.

**Article 235 :** Les Fonctionnaires et Employés sont exclusivement au service de l'Etat. Ils sont tenus à l'observation stricte des normes et éthique déterminées par la Loi sur la Fonction Publique.

**Article 241 :** La Loi sanctionne les infractions contre le fisc et l'enrichissement illicite. Les Fonctionnaires qui ont connaissance de tels faits ont pour devoir de les signaler à l'Autorité Compétente.

**Article 242 :** L'enrichissement illicite peut être établi par tous les modes de preuves, notamment par présomption de la disproportion marquée entre les moyens du fonctionnaire acquis depuis son entrée en fonction et le montant accumulé au Traitement ou des Emoluments auxquels lui a donné le droit la charge occupée.

#### **Sanctions prévues par le Code Pénal Haïtien.**

**Article 137 CP :** Tout fonctionnaire public de l'ordre administratif, judiciaire ou militaire, tout agent ou préposé d'une administration publique qui aura agréé des offres ou promesses ou reçu des dons ou promesses pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi même juste mais non sujet à salaire, sera puni de la promesse agréée ou des choses reçues sans que la dite amende puisse être inférieure à 50 piastres.

La corruption n'est pas seulement à combattre au niveau de l'Administration Publique mais aussi dans le privé, car quand une entreprise ou une administration privée déclare « faire faillite » par corruption cela a des conséquences et sur le plan social et sur le plan économique. Sur le plan social, des gens se retrouvent au chômage et sur le plan économique une diminution des recettes de l'Etat.

Par force de laisser impunie, la corruption s'érige en système et rentre dans la mentalité des gens comme valeur ou encore comme moyen d'enrichissement. Et quand la corruption s'enracine dans les mentalités, elle devient de plus en plus difficile à combattre et les gens qui la pratiquent font obstacle à son éradication par tous les moyens et même les plus criminels.

La lutte contre la corruption est un des champs de l'action civique car il advient de la survie de toute la société et du fondement de l'Etat nation même.

## ***PETIT RESUME***

La corruption est le fait par lequel des fonctionnaires, des agents ou encore des responsables de l'Etat réclament ou reçoivent en échanges d'un service qu'il est censé offrir ou faire bénéficier un client des récompenses en nature ou en espèce. Ce qui traduit un enrichissement illicite, une violation des normes administratives et un manque d'éthique comme la Constitution de 1987 l'édicte:

**Article 235** : Les Fonctionnaires et Employés sont exclusivement au service de l'Etat. Ils sont tenus à l'observation stricte des normes et éthique déterminées par la Loi sur la Fonction Publique.

**Article 242** : L'enrichissement illicite peut être établi par tous les modes de preuves, notamment par présomption de la disproportion marquée entre les moyens du fonctionnaire acquis depuis son entrée en fonction et le montant accumulé au Traitement ou des Emoluments auxquels lui a donné le droit la charge occupée.

De tels actes sont sanctionnés et punis par le Code Pénal Haïtien :

**Article 137 CP** : Tout fonctionnaire public de l'ordre administratif, judiciaire ou militaire, tout agent ou préposé d'une administration publique qui aura agréé des offres ou promesses ou reçu des dons ou promesses pour faire un acte de sa fonction ou de son emploi même juste mais non sujet à salaire, sera puni de la promesse agréée ou des choses reçues sans que la dite amende puisse être inférieure à 50 piastres.

La corruption n'est pas seulement à combattre au niveau de l'Administration Publique mais aussi dans le privé, car quand une entreprise ou une administration privée déclare « faire faillite » par corruption cela a des conséquences et sur le plan social et sur le plan économique. Sur le plan social, des gens se retrouvent au chômage et sur le plan économique une diminution des recettes de l'Etat.

Par force de laisser impunie, la corruption s'érige en système et rentre dans la mentalité des gens comme valeur ou encore comme moyen d'enrichissement. Et quand la corruption s'enracine dans les mentalités, elle devient de plus en plus difficile à combattre et les gens qui la pratiquent font obstacle à son éradication par tous les moyens et même les plus criminels.

La lutte contre la corruption est un des champs de l'action civique car il advient de la survie de toute la société et du fondement de l'Etat nation même.

## **MODULE 6**

### **DROITS ET RESPONSABILITES DU CITOYEN ET DE LA CITOYENNE**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantantes ont déjà sur les notions de droits et responsabilités.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble de connaissance sur les notions de droits et de responsabilités.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantantes sur la problématique de l'exercice des droits fondamentaux et libertés fondamentales et de l'accomplissement des devoirs du citoyen et de la citoyenne au niveau local;
- Permettre aux participants/participantantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans la promotion et le respect des droits et devoirs du citoyen et de la citoyenne.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- définir les notions de droits, devoirs et responsabilités;
- Identifier les types d'action civique qu'ils/elles pourront mener dans leur communauté pour promouvoir les droits et les responsabilités du citoyen et de la citoyenne.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE**

**1 heure 45 minutes**

**PPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b> (Audition de l' <i>Episode 6</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).	Ecoute active. Travaux en sous-groupe Plénière. Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette. Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 20 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

Durée : 1 heure 20 minutes

### Ecoute active :

Audition de l'épisode 6 de « Kadejak nan Ans Mari »

### Reportage

---

#### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- Habilitier les participants/participant(e)s à la compréhension des notions de droits et devoirs/responsabilités ;
- confronter les participants/les participant(e)s à leur propre vécu professionnel en regard du respect des droits et devoirs/responsabilités du citoyen et de la citoyenne.

#### Organisation

- les participants/participant(e)s se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participant(e)s d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 6 « Kadejak nan Ans Mari » (**10 minutes**) ;
- le formateur répartit les participants/participant(e)s en 5 sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue aux participants les travaux à réaliser. (**30 minutes**);

#### TRAVAUX A REALISER

**1- En quoi l'épisode 5 fait ressortir les notions de droits et devoirs ?**

**2- Relevez dans l'épisode 5 là où il y a violation de droits et le manque de responsabilités des autorités.**

**3- Quel type d'action civique pourrait-on mener en tant que journaliste et citoyen/citoyenne pour changer les comportements négatifs et renforcer les comportements positifs des autorités.**

#### Consignes :

- **Le groupe désigne un rapporteur pour présenter le Reportage sur la forme journalistes.**
- **Soyez concis, claire et précis.**
- **Évitez les détails superflus.**

- le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur rapport. Chaque groupe a **3 minutes. (15 minutes)** ;
- le formateur invite les participants/participant(e)s à faire des commentaires (**15 minutes**);
- le fait une mise au point . (**10 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## **Repères thématiques**

### **Droits et Responsabilités du citoyen et de la citoyenne**

Les citoyens et les citoyennes trouvent leur raison d'être dans l'ensemble des droits qu'ils croient en droit de jouir librement dans une société, et quand ils/elles en sont privés/es, ils se sentent diminuer dans leur valeur d'être raisonnable, pensant et agissant et, de ce fait se révoltent.

Nulle personne n'aimerait se voir priver de ses droits, par contre la jouissance de ces droits ne doit pas non plus nuire aux autres et troubler l'ordre établi dans une société.

La jouissance des droits par les citoyens/citoyennes est un des indicateurs qui explique le niveau de démocratie dans une société. Les droits des citoyens sont garantis par les législations nationale (Constitution et lois) régionale (Convention américaine des droits de l'homme et internationale (Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU).

#### **Que dit la Constitution à ce sujet :**

La Constitution de 1987, traite des Droits fondamentaux :

#### ***Section A : Droit à la vie et à la santé***

**Article 19 :** L'Etat a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au Respect de la Personne Humaine, à tous les Citoyens sans distinction, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

**Article 20 :** La peine de mort est abolie en toute matière.

#### ***Section B : De la liberté individuelle***

**Article 24 :** La liberté individuelle est garantie et protégée par l'Etat.

#### ***Section C : De la liberté d'expression.***

**Article 28 :** Tout haïtien ou toute haïtienne a le droit d'exprimer librement ses opinions, en toute matière par la voie qu'il choisit.

**Article 28.1 :** Le journaliste exerce librement sa profession dans le cadre de la Loi. Cet exercice ne peut être soumis à aucune autorisation, ni censure sauf en cas de guerre.

**Article 28.2 :** Le journaliste ne peut être forcé de révéler ses sources. Il a toutefois pour devoir d'en vérifier l'authenticité et l'exactitude des informations. Il est également tenu de respecter l'éthique professionnelle.

**Article 29 :** Le Droit de Pétition, est reconnu. Il est exercé personnellement par un, une ou plusieurs citoyens mais jamais au nom d'un corps.

#### ***Section D : De la Liberté de Conscience***

**Article 30 :** Toutes les religions et tous les cultes sont libres. Toute personne a le droit de professer sa religion et son culte, pourvu que l'exercice de ce droit ne trouble pas l'ordre et la paix publics.

## **Repères thématiques**

### **Droits et Responsabilités du citoyen et de la citoyenne**

#### **(Suite)**

#### ***Section E : De la liberté de réunion et d'association***

**Article 31 :** La liberté d'association et de réunion sans armes à des fins politiques, économiques, sociales, culturelles ou toutes autres fins pacifiques est garantie.

#### ***Section F : De l'éducation et de l'enseignement***

**Article 32 :** L'Etat garantit le droit à l'éducation. Il veille à la formation physique, intellectuelle, morale, professionnelle, sociale et civique de la population.

#### ***Section G : De la liberté de travail du travail***

**Article 35 :** La liberté de travail est garantie. Tout citoyen a pour obligation de se consacrer à un travail de son choix en vue de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, de coopérer avec l'Etat à l'établissement d'un système de sécurité sociale.

#### ***Section H : De la propriété***

**Article 36 :** La propriété privée est reconnue et garantie. La loi en détermine les modalités d'acquisition de jouissance ainsi que les limites.

#### ***Section I : Droit à l'information***

**Article 40 :** Obligation est faite à l'Etat de donner publicité par voie de Presse parlée, écrite et télévisée en langues créole et française aux Lois, Arrêtés, Décrets, Accords Internationaux, Traités, Conventions, à tout ce qui touche la vie nationale, exception faite pour les informations relevant de la sécurité nationale.

#### ***Section J : Droit à la sécurité***

**Article 41 :** Aucun individu de nationalité haïtienne ne peut être déporté ou forcé de laisser le territoire national

Pour quelque motif que ce soit. Nul ne peut être privé pour des motifs politiques de sa capacité juridique et de sa nationalité.

Les citoyens et les citoyennes n'ont pas seulement des droits mais aussi des devoirs ce qui leur confère des responsabilités. Donc la réunion des droits civils et politiques ne constitue pas seulement la qualité du citoyen mais bien les deux à savoir les droits et devoirs civiques.

## **Repères thématiques**

### **Droits et Responsabilités du citoyen et de la citoyenne**

#### **(Suite)**

#### ***Voyons ce que dit la Constitution***

#### **Chapitre III : Des devoirs du Citoyen**

**Article 52 :** A la qualité du citoyen se rattache le devoir civique. Tout droit est contrebalancé par le devoir correspondant.

**Article 52.1 :** Le devoir civique est l'ensemble des obligations du citoyen dans l'ordre moral, politique, social et économique vis-à-vis de l'Etat et de la Patrie. Ces obligations sont :

- a) Respecter la Constitution et l'Emblème National ;
- b) Respecter les Lois ;
- c) Voter aux élections sans contrainte ;
- d) Payer ses taxes ;
- e) Servir de juré ;
- f) Défendre le pays en cas de guerre ;
- g) S'instruire et de perfectionner ;
- h) Respecter et protéger l'environnement ;
- i) Respecter scrupuleusement les deniers et biens de l'Etat ;
- j) Respecter le bien d'autrui ;
- k) Œuvrer pour le maintien de la paix ;
- l) Fournir assistance aux personnes en danger ;
- m) Respecter les droits et la liberté d'autrui.

Une démocratie fonctionne bien suivant le respect et la garantie des droits fondamentaux et libertés fondamentales des citoyens et des citoyennes et aussi par l'accomplissement des devoirs de ces derniers et dernières.

Toute action civique doit viser la mobilisation citoyenne contre la violation de ces droits par les autorités et la motivation citoyenne pour l'accomplissement des devoirs.

## ***PETIT RESUME***

Les droits sont les principales prérogatives reconnues auxquelles les citoyens et les citoyennes jouissent, et exercent librement dans une société. Toutefois ils peuvent faire l'objet de restriction dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle prescrit.

Les devoirs sont les obligations auxquelles les citoyens et les citoyennes doivent répondre vis-à-vis de l'Etat.

La jouissance et l'exercice des droits tels reconnus et l'accomplissement des devoirs constituent la qualité du citoyen

La mobilisation citoyenne à travers l'action civique pour le respect et la garantie de ces droits et la mobilisation citoyenne pour l'accomplissement de devoirs constituent la Responsabilité citoyenne ou encore la citoyenneté active laquelle contribue au développement d'une culture civique démocratique.

La Constitution haïtienne de 1987 garantit les droits fondamentaux et les libertés fondamentales et, en édicte les devoirs.

<b>Droits Fondamentaux Et Libertés fondamentales.</b>	<b>Devoirs civiques/Responsabilités civiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Droit à la vie et à la santé : Articles 19 à 23.</li> <li>2- La liberté individuelle : Articles 24 à 27.1.</li> <li>3- La liberté d'expression : Articles 28 à 29.1.</li> <li>4- La liberté de conscience : Articles 30 à 30.2.</li> <li>5- La liberté de réunion et d'association : Articles 31 à 31.3.</li> <li>6- Droit à l'Education : Articles 32 à 34.1.</li> <li>7- Liberté du travail : Articles 35 à 35.6.</li> <li>8- Droit à la propriété : Articles 36 à 39.</li> <li>9- Droit à l'information : Articles 40.</li> <li>10- Droit à la sécurité : Articles 41 à 51.</li> <li>11- La liberté économique : Article 245.</li> </ul>	<p>Des devoirs du citoyen : Articles 52 à 52.3</p>

Partant du postulat de la vulnérabilité des droits la Constitution haïtienne de 1987 a créé une institution à la protection du citoyen.

**Article 207** : Il est créé un office dénommé **Office de la Protection du Citoyen** dont le but est de protéger tout individu contre toutes les formes d'abus de l'Administration Publique.

## **MODULE 7**

### **DECENTRALISATION : SON IMPORTANCE ET SON CADRE D'OPERATION**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantes ont déjà sur le concept de décentralisation.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantes un ensemble de connaissance sur le concept de décentralisation.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantes sur la problématique de la décentralisation dans leur communauté respective.
- Permettre aux participants/participantes de dégager les pistes d'action civique qu'ils/elles pourront mener en vue d'une décentralisation effective dans leur localité.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantes seront capables de :

- définir le concept de décentralisation ;
- identifier les différents facteurs de blocage à l'effectivité de la décentralisation ;
- Identifier les types d'action civique pouvant être menés en vue d'une décentralisation effective au niveau local.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
Exercice :  (Audition de l' <i>Episode 7</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).	Ecoute active.  Panel  Plénière.  Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.  Tableau à feuille  Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 35 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

Durée : 1 heure 35 minutes

### Ecoute active : Panel.

Audition de l'épisode 7 de « Kadejak nan Ans Mari »

---

#### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- habiliter les participants/participant(e)s à la compréhension du concept de décentralisation ;
- habiliter les participants/participant(e)s à l'intégration du concept de décentralisation dans l'intervention journalistique en terme d' action civique.

#### Organisation

- le formateur, la veille, choisit trois participants/participant(e)s pour le panel et un/une modérateur/modératrice jouant le rôle de journaliste;
- les participants se réunissent dans la grande salle comme en plénière ;
- le formateur demande au modérateur d'introduire l'exercice en faisant rouler la cassette de **l'épisode 7 «Kadejak nan Ans Mari »** ; (**10 minutes**) en guise d'introduction à l'intervention des panélistes ;
- le modérateur demande aux panélistes de tenir compte de **l'épisode 7 « Kadejak nan Ans Mari»** dans leur intervention;
- chaque panéliste a 10 minutes d'intervention : **30 minutes** ;

#### SUJET

***Comment les médias communautaires peuvent-ils contribuer à des actions civiques susceptibles de rendre effective la décentralisation au niveau local ?***

- le/la modérateur/modératrice anime les discussions : **30 minutes** ;
- le formateur invite et les panéliste et le modérateur à regagner leur place ;
- le formateur invite les participants/participant(e)s à faire des commentaires (**15 minutes**);
- le formateur fait une mise au point. **10 minutes**. **Voir Repères thématiques**

## **Repères thématiques**

### **Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement**

Le pouvoir en terme de gouvernance a été toujours concentré aux seules mains des autorités centrales ce qui a toujours expliqué une répartition inégale des ressources matérielles, techniques, humaines et financières, et une marginalisation des autres régions du pays. Donc tout est maintenu et manipulé par le pouvoir central sacralisé le plus souvent par l'Exécutif qui étale tous ses tentacules sur l'ensemble des pouvoirs de l'Etat.

La centralisation est la plus ancienne forme de répartition et de gestion du pouvoir des Etats traditionnels et l'Etat haïtien a une grande tradition de ce genre. S'il y a une décentralisation du pouvoir dans la gestion de l'Etat haïtien c'était la répression pour maintenir les masses rurales dans leur canton à travers les chefs de section et leurs adjoints.

La décentralisation est apparue comme étant une nécessité historique, de moderniser l'Etat, d'intégrer les citoyens/citoyennes dans la prise de décisions au niveau local. Ainsi la décentralisation est une forme d'organisation administrative de l'Etat qui requiert une expertise, des mécanismes et des moyens de sa mise en œuvre effective.

Aussi la décentralisation peut-elle se définir comme étant un transfert d'une partie du pouvoir des autorités centrales aux autorités locales ?

A cet effet la décentralisation favorise une dynamique de l'administration locale et ouvre le champ à la participation des citoyens/citoyennes et aux groupes organisés. Elle permet aussi une meilleure distribution des services au niveau local.

Dans ce processus de modernisation et de démocratisation du mode de fonctionnement de l'Etat haïtien, la Constitution de 1987 en a tracé les grandes lignes :

Tout d'abord en réaménageant la subdivision administrative territoriale et l'espace de pouvoir de décisions.

#### ***a) Réaménagement et subdivision territoriale***

**Article 61** : Les Collectivités Territoriales sont la Section Communale, la Commune et le Département.

#### ***b) Décentralisation***

##### **Section A : De la Section Communale**

**Article 62** : La Section Communale est la plus petite entité territoriale Administrative de la République.

**Article 63** : L'Administration de chaque Section Communale est assurée par un Conseil de Trois (3) Membres élu au suffrage universel pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont indéfiniment rééligibles.

## **Repères thématiques**

### **Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement (Suite)**

**Article 63.1** : Le Conseil d'Administration de la Section Communale est assisté dans sa tâche par une Assemblée de la Section Communale.

#### **Section B : De la Commune**

**Article 66** : La Commune a l'autonomie Administrative et Financière. Chaque Commune de la République est administrée par un Conseil de trois (3) Membres élus au suffrage universel dénommé Conseil Municipal.

**Article 67** : Le Conseil Municipal est assisté dans sa tâche d'une Assemblée Municipale formée notamment d'un représentant de chacune de ses Sections Communales.

**Article 68** : Le mandat du Conseil Municipal est de quatre (4) ans et ses Membres sont indéfiniment rééligibles.

**Article 73** : Le Conseil Municipal administre ses ressources au profit exclusif de la Municipalité et rend compte à l'Assemblée Municipale qu'elle même en fait rapport au Conseil Départemental.

**Article 74** : Le Conseil Municipal est gestionnaire privilégié des biens fonciers du domaine privé de l'Etat, situés dans les limites de sa Commune. Ils ne peuvent être l'objet d'aucune transaction sans l'avis préalable de l'Assemblée Municipale.

#### **Section C : De l'Arrondissement**

**Article 75** : L'Arrondissement est une division Administrative pouvant regrouper plusieurs Communes. Son organisation et son Fonctionnement sont réglés par la Loi.

#### **Section D : Du département**

**Article 76** : Le Département est la plus grande Division Territoriale. Il regroupe les Arrondissements.

**Article 77** : Le Département est une personne morale. Il est Autonome.

**Article 78** : Chaque Département est administré par un Conseil de trois (3) Membres élus pour quatre (4) ans par l'Assemblée Départementale.

**Article 80** : Le Conseil Départemental est assisté dans sa tâche d'une Assemblée Départementale formée d'un (1) représentant de chaque Assemblée Municipale.

**Article 80.1** : Ont accès aux réunions de l'Assemblée avec voix consultative.

- a) Les Députés, de Sénateurs du Département.
- b) Un (1) Représentant de chaque Association Socioprofessionnelle ou Syndicale ;
- c) Le Délégué départemental
- d) Les Directeurs des Services Publics du Département.

## **Repères thématiques**

### **Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement (Suite)**

**Article 81** : Le Conseil Départemental élabore en collaboration avec l'Administration Centrale, le Plan de développement du Département.

**Article 83** : Le Conseil Départemental administre ses ressources financières au profit exclusif du Département et rend compte à l'Assemblée Départementale qui elle-même en fait rapport à l'Administration Centrale.

#### **Section F : Du Conseil Interdépartemental**

**Article 87** : L'Exécutif est assisté d'un (1) Conseil Interdépartemental dont les Membres sont désignés par les Assemblées Départementales à raison d'un (1) par Département.

**Article 87.1** : Ce représentant, choisi parmi les membres des Assemblées Départementales sert de liaison entre Département et le Pouvoir Exécutif.

**Article 87.2** : Le Conseil Interdépartemental, de concert avec l'Exécutif, étudie et planifie les projets de décentralisation et de développement du pays, au point de vue social, économique, commercial, agricole et industriel.

**Article 87.3** : Il assiste aux séances de travail du Conseil des Ministres lorsqu'elles traitent des objets mentionnés au précédent paragraphe avec voix délibérative.

**Article 87.4** : La décentralisation doit être accompagnée de la déconcentration des Services Publics avec Délégation de Pouvoir et du décloisonnement industriel au profit des Départements.

Une application des prescrits constitutionnels en matière de décentralisation ferait de la République d'Haïti un des Etats les plus modernes et démocratiques du monde. Mais ces prescrits demandent des ressources humaines et techniques spécialisées en ce domaine et une allocation budgétaire considérable, ce que l'Etat haïtien ne peut pas apporter pour le moment

Il faut souligner que les Collectivités Territoriales sont autonomes et non indépendantes c'est-à-dire qu'elles ont des instances de tutelle, de contrôle et de régulation auxquelles elles doivent soumettre leurs besoins et rendre compte de leur gestion : Ce sont :

- La Cour Supérieur des Comptes.
- Le Ministère de l'Intérieur à travers la Direction Générale des Collectivités Territoriales
- Le Parlement.

En réalité c'est le Ministère de l'Intérieur qui gère les Collectivités Territoriales.

L'application de ses prescrits demandent de la volonté politique, mais surtout de la mobilisation citoyenne à travers des actions civiques exigeant aux autorités constituées de créer des conditions de leur mise en œuvre.

Il importe de souligner que la mise en œuvre de ses prescrits constitutionnels dépendent de l'organisation d'élections régulières et démocratiques.

L'espace de pouvoir des Collectivités Territoriales constitue de grands enjeux pour les partis politiques qui concourent à la conquête du pouvoir au suffrage librement exprimé aux élections.

## **PETIT RESUME**

La décentralisation est apparue comme étant une nécessité historique, de moderniser l'Etat, d'intégrer les citoyens/citoyennes dans la prise de décisions au niveau local. Ainsi la décentralisation est une forme d'organisation administrative de l'Etat qui requiert une expertise, des mécanismes et des moyens de sa mise en œuvre effective.

Aussi la décentralisation peut-elle se définir comme étant un transfert d'une partie du pouvoir des autorités centrales aux autorités locales ?

A cet effet la décentralisation favorise une dynamique de l'administration locale et ouvre le champ à la participation des citoyens/citoyennes et aux groupes organisés. Elle permet aussi une meilleure distribution des services au niveau local.

Dans ce processus de modernisation et de démocratisation du mode de fonctionnement de l'Etat haïtien, la Constitution de 1987 en a tracé les grandes lignes.

<b>Collectivités Territoriales</b>	<b>Instances de gestion des Collectivités Territoriales.</b>	<b>Instances liées à la gestion des Collectivités Territoriales.</b>	<b>Instances liées à l'Administration Centrale.</b>
<b><u>Section Communale</u></b>	<b>Conseil d'Administration Section Communale (CASEC)</b> Article : 63.	<b>Assemblée Section Communale</b> Article : 63.1.	
<b><u>Commune</u></b>	<b>Conseil Municipal</b> Article : 66	<b>Assemblée Municipale</b> Article : 67.	
<b><u>Département</u></b>	<b>Conseil Départemental</b> Article : 77.	<b>Assemblée Départementale</b> Article : 80	<b>. Conseil Départemental.</b> Article : 81 <b>.Conseil Interdépartemental</b> Article : 87, 87.1,87.3

Il faut souligner que les Collectivités Territoriales sont autonomes et non indépendantes c'est-à-dire qu'elles ont des instances de tutelle, de contrôle et de régulation auxquelles elles doivent soumettre leurs besoins et rendre compte de leur gestion : Ce sont :

- La Cour Supérieur des Comptes.
- Le Ministère de l'Intérieur à travers la Direction Générale des Collectivités Territoriales
- Le Parlement.

En réalité c'est le Ministère de l'Intérieur qui gère les Collectivités Territoriales.

L'application de ses prescrits demandent de la volonté politique mais surtout de la mobilisation citoyenne à travers des actions civiques exigeant aux autorités constituées de créer des conditions de leur mise en œuvre.

L'espace de pouvoir des Collectivités Territoriales constitue de grands enjeux pour les partis politiques qui concourent à la conquête du pouvoir au suffrage librement exprimé aux élections.

## **MODULE 8 GOUVERNANCE**

### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantes ont déjà sur le concept de gouvernance.

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantes un ensemble de connaissance sur le concept de gouvernance.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantes sur la problématique de la gouvernance dans leur communauté.
- Permettre aux participants/participantes de dégager les pistes d'action civique pouvant servir à améliorer la gouvernance au niveau local.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantes seront capables de :

- définir le concept de gouvernance ;
- identifier les caractéristiques d'une bonne gouvernance ;
- Identifier les types d'action civique pouvant conduire à l'application d'une bonne gouvernance dans leur communauté.

### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes photocopiés de référence.

**DUREE**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b>  (Audition de l' <i>Episode 8</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).	Ecoute active. Travaux en sous-groupe Plénière. Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette. Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 35 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

Durée : 1 heure 35 minutes.

### Ecoute active :

Audition de l'épisode 8 de « Kadejak nan Ans Mari »

---

### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- habiliter les participants/participant(e)s à la compréhension du concept de gouvernance.
- habiliter les participants et les participant(e)s à la compréhension et à l'insertion des caractéristiques d'une bonne gouvernance dans leur intervention.

### Organisation

- les participants/participant(e)s se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participant(e)s d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 8 « Kadejak nan Ans Mari » (**10 minutes**) ;
- le formateur répartit les participants/participant(e)s en 5 sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue aux participants les travaux à réaliser. (**40 minutes**);

### TRAVAUX A REALISER

**1- Quels sont d'après vous les faits qui caractérisent une mauvaise gouvernance ?**

**2- Quel type d'actions civiques envisageriez-vous pour influencer les autorités locales vers l'adoption des règles de bonne gouvernance ?**

#### Consignes :

- **Soyez concis, claire et précis.**
- **Evitez les détails superflus.**

- le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur rapport. Chaque groupe a **3 minutes**. (**15 minutes**) ;
- le formateur invite les participants/participant(e)s à faire des commentaires (**20 minutes**);
- le formateur fait une mise au point. (**10 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## Repères thématiques Gouvernance

De nos jours on évoque le concept de Gouvernance pour désigner le mode de gestion, de fonctionnement et de rapports de pouvoir que détiennent les pouvoirs de l'Etat.

La Gouvernance peut se définir comme étant l'ensemble des procédures institutionnelles des rapports de pouvoir et des modes de gestion publics ou privés formels aussi qu'informels qui régissent notamment l'action politique.

Cette façon de situer la gouvernance rentre dans une dynamique de modernisation et de démocratisation de l'Etat où les instances politiques et les institutions intergouvernementales ne détiennent plus le monopole de la conduite des affaires publiques.

Selon le PNUD, « la gouvernance peut être considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La gouvernance à trois dimensions :

- 1- La gouvernance économique qui recouvre les prises de décisions qui ont une incidence sur les activités du pays et ses relations économiques avec les autres pays.
- 2- La gouvernance politique qui est le processus de prise de décisions concernant l'élaboration des politiques.
- 3- La gouvernance administrative qui est le système de mise en œuvre des politiques. »

Parler de gouvernance n'est pas un concept vague, mais dynamique. C'est en ce sens qu'on évoque le concept de « Bonne Gouvernance »

Toujours selon la définition du PNUD, « la Bonne Gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence et la responsabilité. Elle se caractérise aussi par l'efficacité et l'équité. La Bonne Gouvernance veille à ce que les priorités politiques sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires. »

La gouvernance est l'expression organique de l'existence d'un Etat.

- Quand il y a Bonne gouvernance, elle renforce l'Etat et favorise le développement et la distribution rationnelle et équitable des richesses du pays.
- Quand il y a de la Mauvaise Gouvernance, elle laisse le champ libre à la corruption, au gaspillage des biens publics et aux inégalités, ce qui met graduellement en péril l'existence de cet Etat.

La Bonne Gouvernance ne doit pas être laissée aux seules mains des autorités et des institutions étatiques, il est de la responsabilité des citoyens et des citoyens de l'exiger et d'y participer à sa mise en œuvre au moyen de l'action civique.

Lorsqu'on analyse l'article 136 de la Constitution de 1987, on dirait qu'il revient au Président de la République de veiller à la bonne gouvernance des affaires de la République.

## Repère thématiques Gouvernance (Suite)

**Article 136 –CH 1987** : Le Président de la République, Chef de l'Etat veille au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des institutions. Il assure le fonctionnement régulier des Pouvoirs Publics ainsi que la continuité de l'Etat.

Cependant, dans la réalité cet article a le plus souvent servi de prétexte aux chefs d'Etat haïtiens pour asseoir leur pouvoir personnel ce qui crée souvent des conflits opposant l'Exécutif au Législatif qui croit en son pouvoir de contrôle et de convocation du gouvernement.

### **PETIT RESUME**

La gouvernance est l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. La gouvernance à trois dimensions :

- La gouvernance économique qui recouvre les prises de décisions qui ont une incidence sur les activités du pays et ses relations économiques avec les autres pays.
- La gouvernance politique qui est le processus de prise de décisions concernant l'élaboration des politiques.
- La gouvernance administrative qui est le système de mise en œuvre des politiques. »

Parler de gouvernance n'est pas un concept vague, mais dynamique. C'est en ce sens qu'on évoque le concept de « Bonne Gouvernance »

La Bonne Gouvernance se caractérise notamment par :

- la participation ;
- la transparence ;
- la responsabilité ;
- l'efficacité et l'équité.

La Bonne Gouvernance veille à ce que les priorités politiques sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de la société et à ce que les voix des plus démunis et des plus vulnérables puissent se faire entendre dans le cadre des prises de décisions relatives à l'allocation des ressources nécessaires. »

La Constitution de 1987, donne au Président de la République une grande responsabilité en matière de bonne gouvernance :

**Article 136** : Le Président de la République, Chef de l'Etat veille au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des institutions. Il assure le fonctionnement régulier des Pouvoirs Publics ainsi que la continuité de l'Etat.

## **MODULE 9**

### **ELECTIONS LIBRES ET HONNETES**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantantes ont déjà sur la notion d'élection.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble de connaissance sur la notion d'élection.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantantes sur la problématique de l'organisation des élections en Haïti.
- Permettre aux participants/participantantes de dégager les pistes d'action civique pouvant servir de moyens d'observation des élections en tant que journaliste au niveau local.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- définir la notion d'élection;
- identifier les éléments caractérisant des élections libres et honnêtes ;
- Identifier les types d'action civique que les médias peuvent soutenir ou entreprendre pour avoir des élections libres et honnêtes dans leur communauté.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes de référence photocopiés.

**DUREE**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b>  (Audition de l' <i>Episode 9</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).  Préparation de reportage	Ecoute active.  Travaux en sous-groupe  Plénière.  Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.  Tableau à feuille  Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 35 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

Durée : 1 heure 35 minutes.

Ecoute active : Audition de l'épisode 9 de « Kadejak nan AnsMari »

## Préparation de reportage

---

### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- habiliter les participants/participantes à la compréhension de la notion d'élection.
- habiliter les participants et les participantes à l'utilisation des techniques de reportage électorale suivant les normes et éthique qu'exigent la profession de journaliste.

### Organisation

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantes d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 9 « Kadejak nan Ans Mari » (**10 minutes**) ;
- le formateur répartit les participants/participantes en 5 sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue aux participants les travaux à réaliser. (**30 minutes**);

### TRAVAUX A REALISER

**1- Elaborez suivant l'épisode 9 les points essentiels qui pourront faire l'objet d'un reportage électoral.**

**2- Faites ressortir les grands points qui pourraient entrer dans la conclusion de votre reportage.**

- le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur rapport. Chaque groupe a **3 minutes. (15 minutes)** ;
- le formateur invite les participants/participantes à faire des commentaires (**30 minutes**);
- le formateur fait une mise au point. (**10 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## Repères thématiques Elections libres et honnêtes

L'élection est la voie par laquelle les citoyens et les citoyennes choisissent librement leurs dirigeants ou encore le mode désignation des titulaires des rôles politiques octroyant ainsi le droit aux membres de la collectivité de choisir leurs représentants. L'élection est un des principes de gouvernement.

Et comme principe de gouvernement, elle constitue le fondement ou encore l'essence même de la démocratie représentative, postulant que le pouvoir politique n'est légitime que s'il est exercé par le peuple par l'intermédiaire de ses représentants dûment désignés.

L'élection est aussi une technique de gouvernement, mais dans le sens de son organisation. C'est à ce niveau que se pose tous les problèmes que peuvent susciter l'organisation des élections tels le mode de scrutin, le mode de calcul et le type de bulletin. Et aussi les fraudes, la corruption électorale et la violence lesquelles peuvent entacher le scrutin par rapport aux enjeux en terme d'espace de pouvoir politique.

Les élections suivant qu'elles sont organisées et gérées techniquement, financièrement et politiquement peuvent soit assurer la stabilité politique soit générer des crises qui peuvent mettre en péril l'existence de l'Etat. Et à titre d'exemple on peut considérer la crise provoquée par les élections du 21 mai 2000.

Quatre éléments constituent le fondement des élections :

- 1- Un organisme ou une institution chargé d'organiser les élections ; En ce sens la Constitution haïtienne a donné les provisions nécessaires quoique jamais appliquées depuis son adoption :

**Article 191** : Le Conseil Electoral est chargé d'organiser et de contrôler en toute indépendance, toutes les opérations électorales sur tout le Territoire de la République jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin.

- 2- Une loi électorale régissant la compétition électorale ;
- 3- Les candidats qui peuvent être indépendants ou représentants d'un parti politique ;
- 4- Les électeurs qui par la procédure de vote élisent le candidat ou le parti de son choix.

Le vote ou encore le suffrage est la principale procédure validant la tenue de toute élection. Le suffrage revêt différentes caractéristiques :

**Le suffrage est :**

- **direct**, quand le citoyen dépose lui-même dans l'urne son bulletin de vote (élections législatives, locales, municipales et présidentielles);
- **indirect**, lorsqu'il confie à des élus le soin de désigner d'autres représentants ( conseillers départementaux et interdépartementaux).

## Repères thématiques Elections libres et honnêtes

Qu'il soit direct ou indirect le suffrage doit être universel, égal et direct :

- **universel** : sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux haïtiens des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et politiques ;
- **égal** : nul ne peut disposer de plus d'une voix ;
- **secret** : il faut passer dans l'isoloir pour glisser son bulletin de vote dans une enveloppe.

Dans un Etat de droit démocratique l'organisation des élections libres et honnêtes est un devoir, une responsabilité de l'Etat et, à la fois un droit et une responsabilité des citoyens/citoyennes d'y participer pleinement et activement.

La participation des citoyens et des citoyennes, traduit l'expression de l'exercice de la Souveraineté Nationale comme l'édicte la Constitution du 29 mars 1987.

**Article 58** : La Souveraineté Nationale réside dans l'Universalité des citoyens.

Les citoyens exercent directement les prérogatives de la Souveraineté par :

- a) l'Election du Président de la République
- b) l'Election des Membres du Pouvoir Législatif
- c) l'Election des membres de tous autres Corps ou de toutes Assemblées prévues par la Constitution et par la Loi.

Ce prescrit ne peut être effectif et bénéfique pour la nation que dans la mesure où des élections sont organisées de manière libre et honnête. Et la manière d'organiser ces élections dépendent de la mobilisation citoyenne pour des actions civiques visant à surveiller le déroulement du processus du début jusqu'à la fin et aussi d'assurer le suivi de leur vote en terme d'application des programmes des candidats ou des partis ayant poste de pouvoir politique.

Un des moyens d'action civique est la participation volontaire des citoyens et des citoyennes comme agents d'éducation civique des potentiels électeurs, comme observateurs électoraux bénévoles, comme membres du personnel administratif électoral au niveau des bureaux d'inscription des électeurs et des bureaux de vote.

Quelques conditions et mesures permettant l'organisation d'élections libres et honnêtes :

- Un organisme électoral crédible et compétent ;
- Une loi électorale claire et équitable ;
- Un mode de calcul bien défini, clair, connu et accepté par les compétiteurs électoraux et les instances d'observation électorale domestique et internationale ;
- Un code de conduite régissant les comportements des compétiteurs électoraux ;
- Etablissement des bureaux d'inscription des électeurs et de vote dans des lieux sécuritaires, connus de tous et de toutes ;
- Traitement égal dans le financement des partis politiques ;
- Traitement égal pour les partis politiques dans les espaces de média de l'Etat ;
- Libre circulation des candidats pour leur campagne électorale ;
- Publication rapide des résultats.

## **PETIT RESUME**

L'élection est la voie par laquelle les citoyens et les citoyennes choisissent librement leurs dirigeants ou encore le mode désignation des titulaires des rôles politiques octroyant ainsi le droit aux membres de la collectivité de choisir leurs représentants. L'élection est un des principes de gouvernement

Quatre éléments constituent le fondement des élections :

- 1) Un organisme ou une institution chargé d'organiser les élections. En ce sens la Constitution haïtienne a donné les provisions nécessaires quoique jamais appliquées depuis son adoption :

**Article 191** : Le Conseil Electoral est chargé d'organiser et de contrôler en toute indépendance, toutes les opérations électorales sur tout le Territoire de la République jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin :

- 2) Une loi électorale régissant la compétition électorale ;
- 3) Les candidats qui peuvent être indépendants ou représentants d'un parti politique ;
- 4) Les électeurs qui par la procédure de vote élisent le candidat ou le parti de son choix.

Le vote ou encore le suffrage est la principale procédure validant la tenue de toute élection. Le suffrage revêt différentes caractéristiques :

**Le suffrage est :**

- **direct**, quand le citoyen dépose lui-même dans l'urne son bulletin de vote (élections législatives, locales, municipales et présidentielles);
- **indirect**, lorsqu'il confie à des élus le soin de désigner d'autres représentants ( conseillers départementaux et interdépartementaux).

Qu'il soit direct ou indirect le suffrage doit être universel, égal et direct :

- **universel** : sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux haïtiens des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et politiques ;
- **égal** : nul ne peut disposer de plus d'une voix ;
- **secret** : il faut passer dans l'isoloir pour glisser son bulletin de vote dans une enveloppe.

Un des moyens d'action civique est la participation volontaire des citoyens et des citoyennes comme agents d'éducation civique des potentiels électeurs, comme observateurs électoraux bénévoles, comme membres du personnel administratif électoral au niveau des bureaux d'inscription des électeurs et des bureaux de vote.

Quelques conditions et mesures permettant l'organisation d'élections libres et honnêtes :

- Un organisme électoral crédible et compétent ;
- Une loi électorale claire et équitable ;
- Un mode de calcul bien défini, clair, connu et accepté par les compétiteurs électoraux et les instances d'observation électorale domestique et internationale ;
- Un code de conduite régissant les comportements des compétiteurs électoraux ;
- Etablissement des bureaux d'inscription des électeurs et de vote dans des lieux sécuritaires, connus de tous et de toutes ;
- Traitement égal dans le financement des partis politiques ;
- Traitement égal pour les partis politiques dans les espaces de média de l'Etat ;
- Libre circulation des candidats pour leur campagne électorale ;
- Publication rapide des résultats.

## **MODULE 10**

### **ROLE DES PARTIS POLITIQUES**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantantes ont déjà sur le rôle et le fonctionnement des partis politiques.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble de connaissance sur la notion de partis politiques.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantantes sur la problématique du rôle et du fonctionnement des partis politiques dans le processus démocratique haïtien.
- Permettre aux participants/participantantes de dégager les pistes d'action civique pouvant servir de moyens de promouvoir le pluralisme politique et la tolérance entre les partisans des partis politiques au niveau local.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- définir le rôle des partis politiques;
- identifier les éléments qui caractérisent le fonctionnement démocratique des partis politiques ;
- Identifier les types d'action civique que les médias peuvent soutenir ou entreprendre pour encourager le pluralisme et la tolérance politique au niveau local.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes de référence photocopiés.

**DUREE**

**1 heure 45 minutes**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b> (Audition de l' <i>Episode 10</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).  Information électorale en Flash.	Ecoute active.  Travaux en sous-groupe  Plénière.  Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.  Tableau à feuille  Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 20 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

## Exercice

Durée : 1 heure 20 minutes.

**Ecoute active :** Audition de l'épisode 10 de « Kadejak nan Ans Mari »  
**Information en Flash.**

---

### Objectif

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- habiliter les participants/participantes à la compréhension du rôle et du fonctionnement des partis politiques.
- habiliter les participants et les participantes à l'utilisation des techniques de diffusion rapide d'information suivant les normes et éthique qu'exigent la profession de journaliste.

### Organisation

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantes d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 10 « Kadejak nan Ans Mari » (**10 minutes**) ;
- le formateur répartit les participants/participantes en 5 sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue aux participants les travaux à réaliser. (**10 minutes**);

### TRAVAUX A REALISER

**1- Suivant l'épisode 10 préparez la diffusion d'une information électorale en un Flash de 3 minutes.**

- le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur flash d'information. Chaque groupe a **3 minutes**. (**15 minutes**) ;
- le formateur invite les participants/participantes à faire des commentaires (**45 minutes**);
- le formateur fait une mise au point .(**10 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## Repères thématiques

### Rôle des partis politiques

Les partis politiques jouent un rôle très important dans un système démocratique notamment dans la démocratie représentative, c'est à travers elle et dans élections que les citoyens et les citoyennes choisissent leurs représentants.

Les partis politiques sont considérés comme des groupes organisés et permanents dont les membres se rassemblent au regard de projets politiques partagés, de valeurs communes ou encore d'intérêts. Dans une démocratie représentative, ils ont pour principal objectif, la conquête du pouvoir par le truchement des élections régulières librement organisées suivant les tracés de la constitution et les lois.

Dans une démocratie la loi détermine le mode de fonctionnement des partis politiques. Les partis politiques ont les caractéristiques suivantes :

- Une dénomination
- Des statuts
- Des dirigeants
- Des membres adhérents /militants
- Des sympathisants
- Une idéologie politique
- Un projet de société
- Un domicile
- Une reconnaissance de fonctionnement suivant la loi.

La Constitution traite de l'existence des partis politiques.

**Article 31.1 :** Les Partis politiques et Groupements Politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la Souveraineté Nationale et de la Démocratie. La Loi détermine leurs conditions de reconnaissance et de fonctionnement, les avantages et privilèges qui leur sont réservés.

L'existence des partis politiques, constitue un élément vital pour le renforcement des valeurs et principes démocratiques, ils contribuent à l'avance des débats politiques autour des grands problèmes et besoins de la société.

En ce sens l'action civique doit veiller à ce que les partis se renforcent et respectent le jeu démocratique. Elle doit viser surtout à sanctionner par les urnes les comportements et la performance des partis politiques lors de leur passage dans la gestion des affaires de la République.

## ***PETIT RESUME***

Les partis politiques sont des groupes organisés et permanents dont les membres se rassemblent au regard de projets politiques partagés, de valeurs communes ou encore d'intérêts.

Dans une démocratie représentative, les partis ont pour principal objectif, la conquête du pouvoir par le truchement des élections régulières librement organisées suivant les tracés de la constitution et les lois. Ils ont les caractéristiques suivantes :

- Une dénomination.
- Des statuts.
- Des dirigeants.
- Des membres adhérents /militants.
- Des sympathisants.
- Une idéologie politique.
- Un projet de société.
- Un domicile.
- Une reconnaissance de fonctionnement suivant la loi.

La Constitution traite de l'existence des partis politiques.

**Article 31.1** : Les Partis politiques et Groupements Politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la Souveraineté Nationale et de la Démocratie.

La Loi détermine leurs conditions de reconnaissance et de fonctionnement, les avantages et privilèges qui leur sont réservés.

L'action civique doit veiller à ce que les partis se renforcent et respectent le jeu démocratique. Elle doit viser surtout à sanctionner par les urnes les comportements et la performance des partis politiques lors de leur passage dans la gestion des affaires de la République.

## **MODULE 11**

### **SOLIDARITE CITOYENNE**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantantes ont déjà sur la notion de solidarité.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble d'informations sur la notion de solidarité.
- Créer un cadre facilitant des échanges entre les participants/participantantes sur l'importance et le rôle de la solidarité citoyenne dans le fonctionnement de la démocratie.
- Permettre aux participants/participantantes de dégager les pistes d'action civique que les médias peuvent entreprendre en vue d'encourager ou de renforcer la solidarité citoyenne dans leur communauté respective.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- définir le sens que revêt pour eux/elles la solidarité dans le fonctionnement d'un système politique démocratique.;
- Identifier les types d'action civique que les médias peuvent soutenir ou entreprendre pour encourager la solidarité citoyenne.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes de référence photocopiés.

**DUREE**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b>  (Audition de l' <i>Episode 11</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).  Interview.	Ecoute active.  Simulation.  Commentaires.  Synthèse.  Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette.  Tableau à feuille  Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 35 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

**Exercice** **Durée : 1 heure 35 minutes**  
**Ecoute active :** **Audition de l'épisode 11 de « Kadejak nan Ans Mari »**  
**Simulation d'une interview.**

---

**Objectif**

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- faciliter des échanges entre les participants/participantes sur ce que la solidarité revêt pour eux/elles entant que journaliste et citoyen/citoyenne.;
- habiliter les participants et les participantes à l'utilisation des techniques d'interview de victimes en terme d'action civique au niveau des médias.

**Organisation**

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantes d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de **l'épisode 11 « Kadejak nan Ans Mari » (10 minutes)** ;
- le formateur demande à deux des participants de se porter volontaires pour faire l'exercice de simulation : Un/ une dans le rôle de journaliste interviewer et l'autre la victime « **Mesia** » ;
- le formateur indique aux autres participants/participantes qu'ils/elles vont observer le déroulement de l'exercice pour en faire des commentaires substantiels ;
- le formateur accorde **10 minutes** de préparation aux acteurs;
- le formateur annonce le déroulement de l'exercice : **(10 minutes)** ;
- après le déroulement de l'exercice, le formateur invite les participants à faire leurs commentaires **(45 minutes)**;
- si nécessaire le formateur invite un spécialiste à présenter un mini exposé sur les techniques d'interview **(15 minutes)**.
- à la fin , le formateur fait une mise au point. ( **15 minutes**). **Voir Repères thématiques.**

## **Repères Thématiques Solidarité Citoyenne**

La solidarité est une valeur à la fois morale et civique.

- Morale dans le sens d'entraide mutuel sur le plan social et économique.
- Civique dans le sens d'appui ou de support à des activités ou encore de fournir assistance aux personnes en danger. En ce sens la solidarité est aussi un devoir civique comme l'édicte le point I de l'article 52.1 de la Constitution de 1987.

La solidarité sur le plan moral renforce la cohésion sociale et sur le plan civique développe des liens de proximités et de respect mutuel entre les citoyens et leurs dirigeants. Elle augmente la participation citoyenne aux activités qu'entreprend l'ensemble de la collectivité.

La solidarité est la forme la plus vivante et la plus significative de l'action civique. Toute action civique revêt une forme de solidarité humaine dans le sens moral et citoyenne dans le sens civique. La solidarité peut s'exprimer dans les cas suivants :

- La lutte contre l'impunité ;
- La lutte pour la transparence ;
- La protection de l'environnement ;
- La lutte contre la guerre ;
- La lutte contre la pollution de l'air ;
- La lutte pour le respect des droits des journalistes ;
- La lutte contre le chômage ;
- La lutte contre le gaspillage des biens publics ;
- La lutte contre les abus d'autorité ;
- La lutte contre la violence faite aux femmes ;
- La lutte contre la prostitution infantile ;
- La lutte pour l'équité du genre ;
- La lutte contre les fraudes électorales ;
- La lutte pour le respect des droits humains...

## ***PETIT RESUME***

La solidarité est une valeur à la fois morale et civique.

- Morale dans le sens d'entraide mutuel sur le plan social et économique.
- Civique dans le sens d'appui ou de support à des activités ou encore de fournir assistance aux personnes en danger. Elle est aussi un devoir civique comme l'édicte le point I de l'article 52.1 de la Constitution de 1987.

La solidarité est la forme la plus vivante et la plus significative de l'action civique. Toute action civique revêt une forme de solidarité humaine dans le sens moral et citoyenne en terme de devoirs civiques. Elle peut s'exprimer dans les cas suivants :

- La lutte contre l'impunité ;
- La lutte pour la transparence ;
- La protection de l'environnement ;
- La lutte contre la guerre ;
- La lutte contre la pollution de l'air ;
- La lutte pour le respect des droits des journalistes ;
- La lutte contre le chômage ;
- La lutte contre le gaspillage des biens publics ;
- La lutte contre les abus d'autorité ;
- La lutte contre la violence faite aux femmes ;
- La lutte contre la prostitution infantile ;
- La lutte pour l'équité du genre ;
- La lutte contre les fraudes électorales ;
- La lutte pour le respect des droits humains...

## **MODULE 12**

### **ACTION CIVIQUE**

#### **BUT :**

Ce module a pour but de renforcer la connaissance et les informations que les participants/participantantes ont déjà sur la notion d'action civique.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble de repères conceptuels sur la notion d'action civique.
- Identifier les limites et les champs d'action de l'action civique.
- Permettre aux participants/participantantes de définir les types d'action civique qu'ils/elles peuvent mener ou entreprendre dans leur communauté.

#### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- définir le sens que revêt pour eux/elles l'action civique dans le fonctionnement d'un système politique démocratique.;
- Identifier les limites et les types d'action civique que les médias peuvent soutenir ou entreprendre au niveau local.

#### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes de références photocopiés.

**DUREE**

**2 heures**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>10 minutes</u></b>
<b><u>Exercice :</u></b>  (Audition de l' <i>Episode 12</i> du feuilleton « <i>Kadejak nan Ans Mari</i> »).	Ecoute active. Travaux en sous-groupe. Présentation de rapports en Plénière. Discussion Synthèse. Mise au point du formateur.	Appareil de radio cassette. Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de référence	<b><u>1 heure 35 minutes</u></b>
<b><u>Evaluation.</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>

## **Présentation du module**

**Durée : 10 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

**Exercice**  
**Ecoute active**  
**Travaux en sous-groupe.**

**Durée : 1 heure 20 minutes.**  
**Audition de l'épisode 12 de « Kadejak nan Ans Mari »**

**Objectif**

Deux objectifs sont poursuivis dans cet exercice.

- permettre aux participants/participantes de cerner et comprendre à partir des exemples pris dans leur communauté, l'importance et le rôle et de l'action civique ;
- faciliter des échanges permettant aux participants/participantes d'identifier les éléments pouvant servir de cadre à l'élaboration d'un plan d'action civique pour les médias au niveau local.

**Organisation**

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur demande aux participants/participantes d'être très attentifs/attentives ;
- le formateur fait rouler la cassette de **l'épisode 12 « Kadejak nan Ans Mari » (10 minutes)** ;
- le formateur répartit les participants/participantes en 5 sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue aux participants les travaux à réaliser. **(45 minutes)**;

**TRAVAUX A REALISER**

**1- Relevez les aspects relatifs à l'action civique dans l'épisode 12..**

**2- Que proposeriez-vous comme éléments d'un plan d'action civique au niveau des médias pour lutter contre le viol, la corruption, les fraudes électorales et la violation des droits humains.**

**Consignes**

**a) Pour la question 2, énumérez les éléments du plan, thème par thème. Exemple :**

**Viol :-----**

**Corruption-----**

**b) Evitez de faire des phrases.**

- le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur rapport. Chaque groupe a **3 minutes**. (**15 minutes**) ;
- le formateur invite les participants/participantes à faire des commentaires **(15 minutes)**;
- le formateur fait une mise au point.. **(10 minutes)**. **Voir Repères thématiques.**

## Repères thématiques

### Action civique

L'action civique c'est la voie par laquelle, les citoyens, les citoyennes et les groupes organisés, choisissent en vue de faire valoir leur position, pour défendre leurs intérêts ou pour influencer la gouvernance de l'Etat en générale et de leur communauté en particulier.

La garantie par l'Etat des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des citoyens et des citoyennes et l'accomplissement par ces derniers et dernières de leurs devoirs civiques constituent l'essence même de l'action civique.

L'action civique détermine le niveau de confiance des citoyens et des citoyennes dans le système politique et de leur participation dans la chose publique.

L'action civique pour être effective et bénéfique à l'avancement de la société doit se faire dans un cadre légal, sans violence, sans discrimination aucune. Elle doit être, malgré les divergences d'intérêts, le point de ralliement des forces sociales vers la recherche de solution à des difficultés auxquelles fait face la communauté dans son ensemble.

La constitution haïtienne de 1987, donne un caractère quasi formel à l'Action civique :

**Article 52. 3 :** Il est établi un Service Civique Mixte obligatoire dont les conditions de fonctionnement sont établies par la loi.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse et au Service Civique.

Toutefois la meilleure action civique reste celle entreprise librement et volontairement par les citoyens, les citoyennes et les groupes en vue de défendre soit des intérêts individuels, soit des intérêts collectifs ou encore d'apporter des réponses à des problèmes communs à l'ensemble de la communauté.

## ***PETIT RESUME***

L'action c'est la voie par laquelle, les citoyens, les citoyennes et les groupes organisés, choisissent en vue de faire valoir leur position, pour défendre leurs intérêts ou pour influencer la gouvernance de l'Etat en générale et de leur communauté en particulier. La constitution haïtienne de 1987, donne un caractère quasi formel à l'Action civique :

**Article 52. 3** : Il est établi un Service Civique Mixte obligatoire dont les conditions de fonctionnement sont établies par la loi.

C'est dans cet esprit qu'a été créée la Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse et au Service Civique.

Cependant, la meilleure action civique reste celle entreprise librement et volontairement par les citoyens, les citoyennes et les groupes en vue défendre soit des intérêts individuels, soit des intérêts collectifs ou encore d'apporter des réponses à des problèmes communs à l'ensemble de la communauté.

## **MODULE 13**

# **TECHNIQUES JOURNALISTIQUES ET PRODUCTION D'ÉMISSIONS**

### **BUT :**

Renforcer la connaissance et la capacité technique des participants/participantantes engagés/es dans la réalisation de reportage, d'interview et la production d'émissions relatives à l'éducation civique.

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES:**

Ce module vise les objectifs suivants :

- Fournir aux participants/participantantes un ensemble d'outils techniques leur permettant de d'augmenter ou d'améliorer la qualité de la réalisation des reportages et des interviews.
- Fournir aux participants/participantantes un ensemble de connaissances et techniques nécessaires et appropriées leur permettant d'augmenter ou d'améliorer la qualité de préparation et de la production d'émissions relatives à l'éducation civique.

### **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**

Au terme de ce module les participants/participantantes seront capables de :

- auto évaluer leur connaissance et leur capacité technique dans la réalisation de reportage, d'interview et la production d'émissions relatives à l'éducation civique ;
- préparer et présenter des reportages e des interview;
- élaborer des plans d'émissions relatives à l'éducation civique. ;

### **ACTIONS PEDAGOGIQUES:**

#### ***a) Le développement du module.***

En vue de faciliter une meilleure compréhension des journalistes, le module est éclaté en quatre (4) unités/thèmes :

**Unité/Thème 1 :** L'analyse journalistique

**Unité/Thème 2 :** Journalisme civique et éthique professionnelle : Importance et applicabilité dans les pays sous-développés et en Haïti.

**Unité/Thème 3** : Comment réaliser des émissions et reportages sur l'éducation civique.

**Unité/Thème 4** : Méthodes d'identification des sujets et sources d'information.

### ***b) Les actions pédagogiques***

En vue d'assurer une meilleure transmission de savoir, de savoir-faire et de savoir-être, et aussi de faciliter le partage des expériences entre les journalistes, sont envisagées les actions pédagogiques suivantes :

- Exposé thématique.
- Discussion
- Débats
- Exercices individuels
- Exercices en sous-groupe
- Simulation de reportage
- Simulation d'interview.

### **MATERIELS ET SUPPORTS DIDACTIQUES.**

- Tableau à feuille
- Marqueurs.
- Textes de références.

**DUREE :**

**8 heures.**

**APPLICATIONS PRATIQUES**

<b>Activités</b>	<b>Techniques</b>	<b>Matériels</b>	<b>Supports didactiques</b>	<b>Durée.</b>
<b><u>Présentation du module.</u></b>	Lecture du but, des objectifs spécifiques et des objectifs pédagogiques.	Tableau à feuille Marqueurs.	Aucuns	<b><u>15 minutes</u></b>
<b><u>Unité/Thème 1 :</u></b> L'analyse journalistique	Exercice individuel : Rédaction d'un texte sur un thème d'éducation civique.  Plénière.  Analyse et Commentaires.  Synthèse.  Exposé thématique.	Tableau à feuille Marqueurs.  Pads.  Plumes/crayon.	Aucuns	<b><u>2 heures</u></b>
<b><u>Unité/Thème 2 :</u></b> Journalisme civique et éthique professionnelle : Importance et applicabilité dans les pays sous-développés et en Haïti.	Brainstorming.  Exposé.  Discussion.	Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de références	<b><u>1 heure</u></b>
<b><u>Unité/Thème3 :</u></b> Comment réaliser des émissions et reportages sur l'éducation civique.	Travaux en sous-groupe.  Plénière.  Mini exposé.	Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de références	<b><u>2 heures</u></b>
<b><u>Unité/Thème 4 :</u></b> Méthodes d'identification des sujets et sources d'information.	Travaux en sous-groupe.  Plénière.  Mini exposé.	Tableau à feuille Marqueurs.	Textes de références	<b><u>2 heures</u></b>
<b><u>Evaluation</u></b>	Grille à remplir en sous-groupe.	Aucuns	Aucuns	45 minutes

## **Présentation du module**

**Durée : 15 minutes**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans la présentation du module :

- s'assurer qu'au départ que le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques soient clairement définis et compris par les participants/participantantes ;
- mettre en confiance les participants/participantantes sur les travaux qu'ils/elles auront à réaliser.

### **Organisation**

- au préalable le formateur écrit sur le tableau à feuilles le but, les objectifs spécifiques et les objectifs pédagogiques ;
- le groupe se réunit dans la salle comme en plénière ;
- le formateur lit à haute voix et s'arrête à la fin de chaque point pour demander aux participants si tout est clair ou pas ;
- après avoir épuisé tous les points (but, objectifs spécifiques et objectifs pédagogiques), il demande une dernière fois aux participants/participantantes si tout est clair ou pas.

**Unité 1 : L'analyse journalistique**  
**Exercice : Rédaction et Analyse de textes**  
**Durée : 2 heures**

---

**Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans cette unité et exercice :

- évaluer le niveau des participants/participantes dans le domaine journalistique notamment dans la rédaction de texte ;
- évaluer la capacité d'analyse journalistique des participants/participantes.

**Organisation**

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur écrit sur le tableau à feuille, un thème préalablement choisi ;
- le formateur demande à chaque participant/participante de rédiger un texte/sujet sur le thème. **Durée de la rédaction 30 minutes** ;
- le formateur choisit 10 participants au hasard pour présenter leur texte en plénière ;
- le formateur accorde un temps pour les commentaires ;
- à la fin le formateur fait un mini exposé. **Voir Petit Résumé.**

***Éléments constitutifs du mini exposé***

- ***Survol des techniques de base du journalisme ;***
- ***Définition de l'information ;***
- ***L'objectivité, l'équilibre, la désinformation et la propagande.***

## Résumé

L'analyse journalistique est la décomposition d'un tout en ses différents éléments. Elle est aussi le domaine de la logique, il s'agit de la méthode pour laquelle on remonte des effets aux causes, ou des conséquences aux principes, du particulier au général, du composé au simple, et que en littérature, il s'agit de « l'examen d'un ouvrage ».

En journalisme, on peut définir l'analyse comme un article d'explication d'un problème d'actualité, qui fait appel à la documentation personnelle que le journaliste a du sujet. Le problème traité est éclairé à travers l'histoire, la géographie, politique, économie, la culture, les coutumes, l'appartenance religieuse etc...

La véritable analyse va parfois jusqu'à une conclusion provisoire non partisane, ni non plus polémique.

Bref, il s'agit, à propos d'un événement d'en expliquer le pourquoi, d'étudier les forces en présence, de montrer les bienfaits qu'il faut apporter ou les risques qu'il fait courir les enjeux qui sont en balance et d'en tirer une conclusion sous forme d'un pronostic ou d'une prise de position.

Il faut insister, en conclusion sur l'importance de la documentation. C'est celle qui venant en complément de la culture du journaliste, nourrit une bonne analyse.

## **Unité 2 : Journalisme civique et éthique professionnelle : Importance et applicabilité dans les pays sous-développés et en Haïti.**

### **Exercice : Brainstorming - Mini exposé Discussion.**

**Durée : 1 heure**

---

#### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans cette unité et exercice :

- permettre aux participants/participantes d'exprimer comment ils/elles conçoivent les concepts de journalisme civique et d'éthique professionnelle ;
- apporter aux participants/participantes des éléments clairs et précis leur permettant de bien appréhender les concepts de journalisme civique et d'éthique professionnelle.

#### **Organisation**

- les participants/participantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur écrit au préalable sur le tableau à feuille une série de questions relatives à l'institution policière :

#### **QUESTIONS**

**1- Qu'entendez-vous par journalisme civique ? Quel sens ce concept revêt-il pour vous ?**

**2- Qu'entendez-vous par éthique professionnelle ? Quel sens ce concept revêt-il pour vous ?**

- le formateur explique aux participants/participantes qu'ils/elles ont la possibilité d'émettre sur ces questions les idées et les opinions qui leur viennent à l'esprit, sans exclusive ;
- les idées ou les opinions sont notées immédiatement et de manière lisible. Chaque idée est formulée en un ou deux mots ;
- le formateur relit tout et en fait une synthèse ;
- à la fin un mini exposé et accorde un temps pour les discussions. **Voir Petit Résumé**

### **PETIT RESUME**

Des émissions à caractère civique, on en a plein et on en a eu, mais du journalisme civique eu tant de pratique professionnelle nous en sommes encore loin. Loin tant par rapport au besoin en vue de combler ce que les observateurs appelle le déficit civique de la société actuelle, par le nombre de confrères et consœurs dégagés.

« Un journaliste d'un pays développer doit être un militant du développement » dit Jetro Julien, pour lui, la pratique du métier de journaliste suppose un double en engagement :

- 1) celui de célébrer la vérité
- 2) celui d'aider à transformer les individus en citoyens

Cette thèse rejoint celle du journaliste Duane Bradley dans l'affirmation des cinq fonctions caractéristiques d'un média ou d'un journaliste qui selon lui consiste :

- 1) Informer
- 2) Eduquer
- 3) Distraire
- 4) Analyse

## **Unité 3 : Comment réaliser des émissions et reportages sur l'éducation civique.**

**Exercice : Travaux en sous-groupe**

**Durée : 2 heures**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans cette unité et exercice :

- fournir aux participants/participantantes un ensemble de techniques leur permettant de renforcer leur capacité de réalisation d'émissions et de reportages liés aux thèmes d'éducation civique ;
- habiliter les participants/participantantes suivant leurs expériences et leur réalité respective à la réalisation d'émissions et de reportages liés aux thèmes d'éducation civique.

### **Organisation**

- les participants/participantantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue à chaque sous groupe les travaux à réaliser ; **1 heure** ;

### **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TRAVAUX A REALISER**

- ***Les types d'émissions : Talk show – entrevues – reportages spéciaux – « feature stories » - lignes ouvertes.***
- ***Proposer quelques méthodes d'intervention de journalistes dans les médias pour s'adresser aux problèmes identifiés.***
- ***Proposer une liste des sujets de reportage ou d'émissions pouvant être réalisées ou traitées à partir des différents thèmes.***
- ***Identifier différentes sources d'information (responsables administratifs, personnes impliquées, témoins, cadres et spécialistes dans le domaine) dans la perspective de réalisation d'une enquête, d'une émission ou d'une entrevue.***

- chaque groupe présente son rapport ;
- un temps est accordé pour les commentaires ;
- à la fin le formateur fait un mini exposé. **Voir Petit Résumé**

## **PETIT RESUME**

### **Des sujets**

1- Méthode d'identification des sujets et sources :

Les meilleures émissions et reportage sur l'éducation civique s'inspirent souvent du comportement des citoyens et réalité même de la commande.

Les thèmes proviennent des relations :

Citoyens	→	devoirs
Citoyens	→	droits
Autorités	→	Citoyens
Autorités	→	droits
Autorités	→	devoirs

Les réflexions vont beaucoup plus loin aujourd'hui jusqu'à considérer les relations entre citoyen droit ↔ nature.

Les sujets d'émissions et de reportages sont objet de débats quotidien :

- Société civile
- La police – rôle et fonctionnement
- La bonne gouvernance
- La participation
- La transparence
- La responsabilité
- L'Equité
- Efficacité
- L'élection
- Les Partis Politiques etc...

Ils sont aussi dans un ensemble de prescrits de la constitution de 1987.

## **Unité 4 : Méthodes d'identification des sujets et sources d'information.**

**Exercice : Travaux en sous-groupe**                      **Durée : 2 heures**

---

### **Objectifs**

Deux objectifs sont poursuivis dans cette unité et exercice :

- confronter les participants/participantantes à leur réalité quotidienne en vue d'identifier les facteurs de blocage ou favorables à l'applicabilité des thèmes liés à l'éducation civique ;
- approfondir les techniques de réalisation d'émissions et de reportages.

### **Organisation**

- les participants/participantantes se réunissent dans la salle comme en plénière ;
- le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe ;
- le formateur distribue à chaque sous groupe les travaux à réaliser. Dans cet exercice les participants/participantantes doivent identifier suivant leur réalité quotidienne, des sujets liés à un thème central choisi au préalable comme la **Corruption par exemple. 1 heure** ;

### **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TRAVAUX A REALISER**

#### ***CORRUPTION***

- 1) Trouvez des sujets liés à ce thème.***
- 2) Faites ressortir à partir de ces sujets identifiés, les pratiques qui y sont liées.***
- 3) Identifiez quelques éléments d'information et sources nécessaires pouvant servir à la réalisation d'émissions ou de reportage.***

- chaque groupe présente son rapport ;
- un temps est accordé pour les commentaires ;
- à la fin le formateur fait un mini exposé. **Voir Petit Résumé.**

## **PETIT RESUME**

La réalisation des émissions et reportages sur l'éducation civique est fonction d'un travail de recherche systématique au moins six questions à savoir ( qui, quoi, ou, quand, comment et pourquoi). Dans le cas ou l'on doit traiter un quelconque thème soit dans une mission soit dans un reportage, il s'agira de réunir le maximum de renseignement, autour du sujet. Le journaliste devra considérer des dossiers personnels, se documenter d'où lecture approfondie de tous les documents disponibles et si possible, une conservation avec les spécialistes si le reportage est le plus souvent l'œuvre d'un journaliste, tandis que l'émission d'éducation civique peut-être réaliser par et avec une équipe de X personnes. Certaine fois la participation du public est importante dans les émissions civiques, l'opinion et la participation.

### **Exemple de fiche de préparation d'émission**

Titre	
Durée	
Contexte	
Objectif	
Aspect ( s )	
Moyens	
Contrôle et suivi	

### **Des Sources**

Le journaliste traite des faits réels pas de fiction. Il accorde une importance fondamentale à sa source.

Il en cherche la véracité, crédibilité et la compétence.

**Cette charte a été adoptée en 1918 par le syndicat des journalistes, puis révisée et complétée en janvier 1938 par le même syndicat s'en aujourd'hui, les autres syndicats s'en réclament, comme d'ailleurs, implicitement tous les journalistes français.**

### **Charte des journalistes**

- 1) Un journaliste digne de ce nom prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes ;
- 2) Tient la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge, pour les plus graves fautes professionnelles ;
- 3) Ne reconnaît que la juridiction des ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel ;
- 4) N'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle ;
- 5) S'interdit d'invoquer un titre ou une qualité imaginaire, d'user de moyens déloyaux pour obtenir une information ou surprendre la bonne foi de quiconque ;
- 6) Ne touche pas d'argent dans un service public ou une entreprise privée ou sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;
- 7) Ne signe pas son nom des articles de réclame commerciale ou financière ;
- 8) Ne commet aucun plagiat, cite les confrères dont il reproduit un texte quelconque ;
- 9) Ne sollicite pas la place d'un confrère ni se provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures – garde le secret professionnel ;
- 10) N'use pas de la liberté, de la presse dans une intention intéressée ;
- 11) Revendique la liberté de publier honnêtement ses informations ;
- 12) Tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières ;
- 13) Ne confond pas son rôle avec celui du policier ;

**Cette charte a été adoptée en 1918 par le syndicat des journalistes, puis révisée et complétée en janvier 1938 par le même syndicat s'en aujourd'hui, les autres syndicats s'en réclament, comme d'ailleurs, implicitement tous les journalistes français.**

## **ANNEXE**

### **DOCUMENTS CONSULTÉS**

#### **Module de formation des journalistes en éducation civique**

Eddy Jean-Claude  
Septembre 2002.

#### **Module de formation en production et réalisation d'émissions sur des thèmes d'éducation civique.**

Jacquelin Télémaque  
Ives Marie Chanel  
Romel Pierre- Louis  
Septembre 2002

#### **La participation**

Edouard Limbos  
Editions ESF- Entreprise moderne d'Édition  
France, Paris, octobre 1986

#### **Règlement de Discipline Générale**

Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti.  
2<sup>ème</sup> Edition – Septembre 1997.

#### **La Déontologie Policière**

Mission Civile Internationale en Haïti OEA/ONU  
1996

#### **Les Sanctions et Condamnations prévues par le Code Pénal Haïtien**

Texte préparé par la Commission Justice et Paix (Diocèse des Gonaïves)  
Édité par la Mission Civile Internationale en Haïti OEA/ONU

#### **Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987**

#### **Guide de formation sur les droits de l'homme**

Agents Multiplicateurs de Changement (AMC) de la Secrétairerie d'Etat à la Jeunesse aux Sports et au Service Civique.  
J. A. Gracien Jean  
Jocelyne Palanquet  
Mission Civile Internationale en Haïti OEA/ONU  
Juin 1997.

#### **Anthologie des droits de l'homme**

Walter Laqueur  
Barry Rubin  
Nouveaux Horizons  
Edition : Regional Service Center  
Manille – Philippines  
31 mars 1998.

#### **La Bonne Gouvernance et le Développement Humain**

Rapport sur le Développement Humain  
PNUD – 1996.

**Le métier de journaliste (extraits).**

Pierre Sormany.

**Info service**----- – Questions d'éthique (FPJQ).

**Reporters Sans Frontières et Fédération professionnelle des journalistes du Québec**  
(extraits de textes sur l'éthique professionnelle et la déontologie.

**Le métier de journaliste (extraits).**

Pierre Sormany.

**Guide de la rédaction**

Michel Voirol / CFPJ

**Technique du journalism**

Philippe Gaillard / PUF

**L'information Fernand**

Terrou / PUF

**Ethique de l'information**

Daniel Cornu / PUF

**Qu'est e que la presse ?**

Duane Bradley / NH

**PROPOSITION D'AGENDA**

## JOUR 1

HEURE	ACTIVITES	PROCEDURES INTERVENANTS/INTERVENANTES
8 h 00 - 8 h 40	Accueil. Présentation des Participants. Propos de circonstances. Présentation des objectifs, de la méthodologie et des procédures de et déroulement du séminaire.	Responsables institutionnels. Formateur. Autres personnalités.
8 h 40 – 8 h 50	<b>Module 1</b> <b>Rôle et Fonctionnement de la Police</b> Présentation du module.	Formateur. Participants.
8 h 50 – 9 h 10	<b>Module 1</b> <b>Rôle et Fonctionnement de la Police</b> Brainstorming	Les participants émettent leurs opinions Le formateur fait une synthèse
9 h 10 – 10 h 00	<b>Module 1</b> <b>Rôle et Fonctionnement de la Police</b> . Ecoute active. . Travaux en sous-groupe.	Le formateur fait rouler la cassette de <b>l'épisode 1 « kadejak nan Ans Mari »</b> Le formateur répartit les participants en 5 sous- groupes suivant la taille du groupe. Le formateur distribue les travaux à faire.
10 h 00 – 10 h 15	<b>PAUSE</b>	
10 h 15 – 11 h 00	<b>Module 1</b> <b>Rôle et Fonctionnement de la Police</b> Plénière.	Chaque groupe présente son rapport. Commentaires des participants. Synthèse et mise au point du formateur.
11 h 00 – 11 h 10	<b>Module 2</b> <b>Rôle et Fonctionnement de la Justice</b> Présentation du Module.	Formateur Participants

11 h 10 – 1 h 45	<p align="center"><b>Module 2</b></p> <p><b>Rôle et Fonctionnement de la Justice</b></p> <p>.Ecoute active</p> <p>.Tour de table.</p>	<p>Le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 2 « kadejak nan Ans Mari ».</p> <p>Le formateur accorde 5 minutes aux participants/participantantes pour qu'ils/elles imprègnent le contenu de l'épisode 2.</p> <p>Le formateur accorde à tour de rôle à chaque participant/participantante de minutes pour opiner.</p> <p>Le formateur fait une synthèse sur les résultats.</p> <p>A la fin le formateur fait une mise au point.</p>
1 h 45 – 2 h 45	<p align="center"><b>Pause/Lunch</b></p>	
2 h 45 – 2 h 55	<p align="center"><b>Module 3</b></p> <p align="center"><b>Transparence dans la prise de décisions de l'Etat.</b></p> <p>Présentation du Module.</p>	<p>Formateur</p> <p>Participants/ participantantes.</p>
2 h 55 – 3 h 10	<p align="center"><b>Module 3</b></p> <p align="center"><b>Transparence dans la prise de décisions de l'Etat.</b></p> <p>Exercice : Le choix de la décision</p>	<p>Le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe</p> <p>Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.</p> <p>Les groupes ne présentent pas les rapports immédiatement en plénière.</p>
3 h 10 – 3 h 55	<p align="center"><b>Module 3</b></p> <p align="center"><b>Transparence dans la prise de décisions de l'Etat.</b></p> <p>Ecoute active.</p> <p>Discussion.</p>	<p>Le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 3 « kadejak nan Ans Mari ».</p> <p>Le formateur demande aux participants/participantantes de faire la discussion autour de l'exercice et des éléments de l'épisode 3.</p> <p>Le formateur fait une synthèse.</p> <p>Mise au point du formateur.</p>
3 h 55 - 4 h 30	<p><b>Evaluation de la journée</b></p> <p><b>Explication de l'Agenda de demain</b></p>	<p>Formateur.</p> <p>Participants/ Participantantes.</p>

**AGENDA**

## JOUR 2

HEURE	ACTIVITES	PROCEDURES INTERVENANTS/INTERVENANTES
8 h 00 - 8 h 30	Rappel. Présentation des travaux à réaliser pour la journée.	Formateur. Participants/participant.es.
8 h 30 – 8 h 40	<b>Module 4</b> <b>Société civile : Sa structure et son Fonctionnement.</b> Présentation du module.	Formateur Participants/participant.es.
8 h 40 – 8 h 55	<b>Module 4</b> <b>Société civile : Sa structure et son Fonctionnement.</b> Exercice 1 : Brainstorming.	Les participants émettent leurs opinions Le formateur fait une synthèse
8 h 55 – 10 h 15	<b>Module 4</b> <b>Société civile : Sa structure et son Fonctionnement.</b> . Ecoute active. . Simulation d'émission radiophonique.	Le formateur demande à deux participants/participant.es de se porter volontaires pour la simulation. Le formateur annonce aux autres participants/participant.es qu'ils/elles joueront le rôle d'auditeurs/auditrices qui appelleront par téléphone. Le formateur fait rouler la cassette de <b>l'épisode 4 « kadejak nan Ans Mari »</b> . Le formateur accorde 10 minutes de présentation à chaque intervenant. Mise au point du formateur.
10 h 15 – 10 h 30	<b>PAUSE</b>	
10 h 30 – 10 h 40	<b>Module 5</b> <b>La corruption</b> Présentation du module.	Formateur. Participants.
10 h 40 – 11 h 25	<b>Module 5</b> <b>La corruption</b> Ecoute active. Travaux en sous-groupe : Reportage.	Le formateur fait rouler la cassette de <b>l'épisode 5 « kadejak nan Ans Mari »</b> . Le formateur répartit les participants/participant.es en sous-groupe suivant la taille du groupe.

11 h 25 – 1 h 00	<p><b>Module 5</b> <b>La corruption</b></p> <p>Plénière.</p>	<p>Le formateur invite chaque groupe à présenter consécutivement leur reportage à raison de 5 minutes par groupe.</p> <p>Le formateur accorde 30 minutes au commentaire.</p> <p>Le formateur fait une synthèse sur les résultats.</p> <p>Mise au point du formateur.</p>
1 h 00 – 2 h 00	<b>Pause/Lunch</b>	
2 h 00 – 2 h 10	<p><b>Module 6</b> <b>Droits et Responsabilités du Citoyen et de la Citoyenne.</b></p> <p>Présentation du Module.</p>	<p>Formateur.</p> <p>Participants/ participantes.</p>
2 h 10 – 3 h 00	<p><b>Module 6</b> <b>Droits et Responsabilités du Citoyen et de la Citoyenne.</b></p> <p>Ecoute active.</p> <p>Travaux en sous-groupe,</p>	<p>Le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 6 « kadejak nan Ans Mari »</p> <p>Le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe</p> <p>Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.</p>
3 h 00 – 4 h 00	<p><b>Module 6</b> <b>Droits et Responsabilités du Citoyen et de la Citoyenne</b></p> <p>Plénière</p>	<p>Chaque groupe présente son rapport.</p> <p>Le formateur accorde un temps pour les commentaires.</p> <p>Le formateur fait une synthèse.</p> <p>A la fin le formateur fait une mise au point.</p>
4 h 00 - 4 h 30	<p><b>Evaluation de la journée</b></p> <p><b>Explication de l'Agenda de demain</b></p>	<p>Formateur.</p> <p>Participants/ Participantes.</p>

**AGENDA****JOUR 3**

<b>HEURE</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>PROCEDURES INTERVENANTS/INTERVENANTES</b>
8 h 00 - 8 h 30	Rappel.  Présentation des travaux à réaliser pour la journée.	Formateur.  Participants/participant.es.
8 h 30 – 8 h 40	<b>Module 7</b> <b>Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement.</b>  Présentation du module.	Formateur.  Participants/participant.es.
8 h 40 – 10 h 00	<b>Module 7</b> <b>Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement.</b>  Exercice :  .Ecoute active  .Panel.	Les participants/participant.es se réunissent dans la salle.  Le formateur demande au/la modérateur/modératrice choisi/e la veille de faire rouler la cassette de <b>l'épisode 7 « kadejak nan Ans Mari »</b>  Le formateur observe pendant que le/la modérateur/modératrice anime le Panel.  Le/ modérateur/modératrice demande aux <b>3 panélistes</b> choisis la veille de tenir compte de <b>l'épisode 7</b> dans leur intervention.  Chaque panéliste à 10 minutes.  30 minutes sont accordées aux questions et réponses.  A la fin le formateur fait une mise au point.
10 h 00 – 10 h 15	<b>PAUSE</b>	
10 h 15 – 11 h 15	<b>Module 8</b> <b>Gouvernance</b>  Exercice :  Ecoute active.  Travaux en sous-groupe.	Le formateur fait rouler la cassette de <b>l'épisode 8 « kadejak nan Ans Mari »</b> .  Le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe.  Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.

11 h 15 – 1 h 00	<p align="center"><b>Module 8</b> <b>Gouvernance</b></p> <p>Plénière.</p>	<p>Chaque groupe présente son rapport.</p> <p>Le formateur accorde un temps pour les commentaires.</p> <p>Le formateur fait une synthèse.</p> <p>A la fin le formateur fait une mise au point.</p>
1 h 00 – 2 h 00	<b>Pause/Lunch</b>	
2 h 00 – 2 h 10	<p align="center"><b>Module 9</b> <b>Elections libres et honnêtes.</b></p> <p>Présentation du Module</p>	<p>Formateur.</p> <p>Participants/ participantes.</p>
2 h 10 – 3 h 10	<p align="center"><b>Module 9</b> <b>Elections libres et honnêtes.</b></p> <p>Ecoute active.</p> <p>Travaux en sous-groupe : Préparation de reportage.</p>	<p>Le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 9 « kadejak nan Ans Mari »</p> <p>Le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe</p> <p>Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.</p>
3 h 10 – 4 h 10	<p align="center"><b>Module 9</b> <b>Elections libres et honnêtes.</b></p> <p>Plénière.</p>	<p>Chaque groupe présente son rapport.</p> <p>Le formateur accorde un temps pour les commentaires.</p> <p>Le formateur fait une synthèse.</p> <p>A la fin le formateur fait une mise au point.</p>
4 h 10 - 4 h 30	<p><b>Evaluation de la journée</b></p> <p><b>Explication de l'Agenda de demain</b></p>	<p>Formateur.</p> <p>Participants/ Participantes.</p>

**AGENDA**

## JOUR 4

HEURE	ACTIVITES	PROCEDURES INTERVENANTS/INTERVENANTES
8 h 00 - 8 h 30	Rappel. Présentation des travaux à réaliser pour la journée.	Formateur. Participants/participant.es.
8 h 30 – 8 h 40	<b>Module 10</b> <b>Rôle des partis politiques.</b> Présentation du module	Formateur. Participants/participant.es.
8 h 40 – 9 h 00	<b>Module 10</b> <b>Rôle des partis politiques.</b> Exercice : .Ecoute active. Information en flash.	Les participants/participant.es se réunissent dans la salle. Le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 10 « <b>kadejak nan Ans Mari</b> » Le formateur répartit les participants/participant.es en sous-groupes. Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.
9 h 00 – 10 h 00	<b>Module 10</b> <b>Rôle des partis politiques.</b> Plénière	Présentation des informations en flash Commentaires des participants/tes Mise au point du formateur.
10 h 00 – 10 h 15	<b>Pause</b>	
10 h 15 – 10 h 25	<b>Module 11</b> <b>Solidarité citoyenne.</b> Présentation du module	Formateur Participants.
10 h 25 – 12 h 00	<b>Module 11</b> <b>Solidarité citoyenne</b> Exercice : Ecoute active Simulation d'une interview.	Les participants/participant.es se réunissent dans la salle Le formateur fait rouler la cassette de l'épisode 11 « <b>kadejak nan Ans Mari</b> » Le formateur demande à deux des participants/participant.es de se porter volontaires. L'un dans le rôle du journaliste et l'autre la victime « <b>Mesia</b> ».

		<p>Le formateur accorde 10 minutes de préparation aux deux acteurs/actrices.</p> <p>Le formateur indique aux autres qu'ils/elles vont observer l'interview</p> <p>10 minutes sont consacrées à l'interview.</p> <p>45 minutes sont consacrées aux commentaires.</p> <p>Mise au point du formateur.</p>
12 h 00 – 1 h 00	<b>Pause/Lunch</b>	
1 h 00 – 1h 10	<b>Module 12 Action civique.</b>	<p>Formateur.</p> <p>Participants.</p>
	Présentation du module.	
1 h 10 – 2 h 10	<b>Module 12 Action civique.</b>	<p>Les participants/participant.es se réunissent dans la salle.</p> <p>Le formateur fait rouler la cassette de <b>l'épisode 12 « kadejak nan Ans Mari »</b></p> <p>Le formateur répartit les participants/participant.es en sous-groupes.</p> <p>Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.</p>
	Ecoute active.	
	Travaux en sous-groupe.	
2 h 10 - 3 h 10	<b>Module 12 Action civique.</b>	<p>Chaque groupe présente son rapport.</p> <p>Le formateur accorde un temps pour les commentaires.</p> <p>Le formateur fait une synthèse.</p> <p>A la fin le formateur fait une mise au point.</p> <p>Formateur.</p>
	Plénière.	
3 h 10 – 4 h 00	<b>Evaluation de la formation.</b>	<p>Le formateur distribue à chaque participant/participant.e un questionnaire à remplir.</p>

**PROPOSITION D'AGENDA****JOUR 5**

<b>HEURE</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>PROCEDURES INTERVENANTS/INTERVENANTES</b>
8 h 00 - 8 h 30	<p><b>Module 13</b> <b>Techniques journalistiques et Production d'émissions.</b></p> <p>Présentation des objectifs, de la méthodologie et des procédures de développement du module.</p>	<p>Responsables institutionnels.</p> <p>Formateur.</p> <p>Autres personnalités.</p>
8 h 30 – 10 h 30	<p><b>Unité 1</b> <b>L'analyse journalistique</b></p> <p>Exercice individuel.</p> <p>Plénière :</p> <p>Analyse Commentaires Synthèse Exposé thématique</p>	<p>Rédaction de texte</p> <p>Chaque participant rédige un texte durant 30 minutes.</p> <p>10 participants/participant(e)s sont choisis au hasard pour présenter le texte en plénière.</p> <p>Un temps est accordé à l'analyse et au commentaire</p> <p>A la fin le formateur fait un mini exposé.</p> <p>Participants.</p>
10 h30 – 10 h 45	<b>PAUSE</b>	
10 h 45 – 12 h 00	<p><b>Unité 2</b> <b>Journalisme civique et éthique professionnelle : Importance et applicabilité dans les pays sous-développés et en Haïti.</b></p> <p>Brainstorming</p> <p>Exposé</p> <p>Discussion</p>	<p>Les participant(e)s émettent librement leurs idées/opinions durant 15 minutes</p> <p>Le formateur écrit sur le tableau à feuille toutes les idées émises.</p> <p>Le formateur fait une synthèse.</p> <p>Le formateur fait un mini exposé pour renforcer ou pour clarifier les éléments du brainstorming.</p> <p>Un temps est accordé pour les échanges. ( Questions – Réponses).</p>

1h 00 – 1 h 00	<b>Pause/Lunch</b>	
1 h 00 – 3 h 00	<p><b>Unité 3</b>  <b>Comment réaliser des émissions et reportages sur l'éducation civique.</b></p> <p>Travaux en sous-groupe.  Plénière.  Discussion</p>	<p>Le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe</p> <p>Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.</p> <p>Présentation des rapports en plénière.</p> <p>Un temps est accordé pour les commentaires.</p> <p>A la fin le formateur fait un mini exposé.</p>
3 h 00 – 5 h 00	<p><b>Unité 4</b>  <b>Méthodes d'identification des sujets et sources d'information.</b></p> <p>Travaux en sous-groupe.  Plénière.  Discussion</p>	<p>Le formateur répartit les participants en sous-groupe suivant la taille du groupe</p> <p>Le formateur distribue à chaque groupe le travail à faire.</p> <p>Présentation des rapports en plénière.</p> <p>Un temps est accordé pour les commentaires.</p> <p>A la fin le formateur fait un mini exposé.</p>
5 h 00 - 5 h 30	<b>Evaluation.</b>	<p>Formateur.</p> <p>Participants/ Participantes.</p>

## FORMULAIRE D’EVALUATION

### Jour 1

Cochez la réponse qui convient le mieux pour chaque point figurant dans le tableau ci-dessous.

Modules	Travaux en sous-groupe	Plénière	Exposé thématique	Performance générale	Utilité
<b>Module 1 :</b> Rôle et fonctionnement de la police.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune : [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			
<b>Module 2 :</b> Rôle et fonctionnement de la Justice.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune : [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			
<b>Module 3 :</b> Transparence dans la prise de décisions de l'Etat.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune : [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			

**Commentaires additionnels :**-----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION

### Jour 2

**Cochez la réponse qui convient le mieux pour chaque point figurant dans le tableau ci-dessous.**

Modules	Travaux en sous-groupe	Plénière	Exposé thématique	Performance générale	Utilité
<b>Module 4 :</b> Société civile : Sa structure et son fonctionnement	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune : [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			
<b>Module 5 :</b> La corruption.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune : [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			
<b>Module 6 :</b> Droits et responsabilités du citoyen et de la citoyenne..	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune : [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			

**Commentaires additionnels :** -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----

## FORMULAIRE D’EVALUATION

### Jour 3

**Cochez la réponse qui convient le mieux pour chaque point figurant dans le tableau ci-dessous.**

Modules	Travaux en sous-groupe	Plénière	Exposé thématique	Performance générale	Utilité
<b>Module 7 :</b> Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement.	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]
<b>Module 8 :</b> Gouvernance.	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]
<b>Module 9 :</b> Elections libres et honnêtes.	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]

**Commentaires additionnels :** -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----

## FORMULAIRE D’EVALUATION

### Jour 4

**Cochez la réponse qui convient le mieux pour chaque point figurant dans le tableau ci-dessous.**

Modules	Travaux en sous-groupe	Plénière	Exposé thématique	Performance générale	Utilité
<b>Module 10 :</b> Rôle des partis poli-tiques.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune: [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			
<b>Module 11 :</b> Solidarité citoyenne.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune: [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			
<b>Module 12 :</b> Action Civique.	Temps suffisant : [ ]	Temps suffisant : [ ]	Exposé : [ ]	Très bien : [ ]	Très utile : [ ]
	Temps insuffisant : [ ]	Temps insuffisant : [ ]	Claire : [ ]	Passable : [ ]	Peu utile : [ ]
	Très bien : [ ]	Très bien : [ ]	Peu claire : [ ]	Mauvais : [ ]	Aucune: [ ]
	Passable : [ ]	Passable : [ ]	Confus : [ ]		
	Mauvais : [ ]	Mauvais : [ ]			

**Commentaires additionnels :**-----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----  
 -----

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Jour 5

**Cochez la réponse qui convient le mieux pour chaque point figurant dans le tableau ci-dessous.**

Modules	Travaux en sous-groupe	Plénière	Exposé thématique	Performance générale	Utilité
<b>Thème 1:</b> L'analyse journalistique	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]
<b>Thème 2:</b> Journalisme civique et éthique professionnelle : Importance et applicabilité dans les pays sous-développés et en Haïti.	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]
<b>Thème 3:</b> Comment réaliser des émissions et reportages sur l'éducation civique.	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]
<b>Thème 4:</b> Méthodes d'identification des sujets et sources d'information.	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Temps suffisant : [ ] Temps insuffisant : [ ] Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Exposé : [ ] Claire : [ ] Peu claire : [ ] Confus : [ ]	Très bien : [ ] Passable : [ ] Mauvais : [ ]	Très utile : [ ] Peu utile : [ ] Aucune : [ ]

**Commentaires :** -----

<b>QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES PARTICIPANTS</b>
--

**Cochez la réponse qui convient le mieux dans le tableau ci-dessous.**

Modules	Questions
<p><b>Module 1 :</b> Rôle et fonctionnement de la police.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> Le fonctionnaire de police n'intervient dans une situation que lors qu'il est en service. <b>Article 8 du Code de Déontologie.</b></p> <p>b) <input type="checkbox"/> Le fonctionnaire de police n'intervient dans une situation que sur demande de son Commissariat. <b>Article 8 du Code de Déontologie.</b></p> <p>c) <input type="checkbox"/> Le fonctionnaire de police est tenu, même lors qu'il n'est en service, d'intervenir de sa propre initiative pour porter assistance à toute personne en danger, de prévenir ou réprimer tout acte de nature à troubler l'ordre public et protéger l'individu et la collectivité contre les atteintes aux personnes et aux biens. <b>Article 8 du Code de Déontologie.</b></p>
<p><b>Module 2 :</b> Rôle et fonctionnement de la Justice.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> La Justice a pour rôle de poursuivre et d'appliquer toutes les sanctions prévues par la loi contre toute personne ayant commis un acte répréhensible ou un délit quelconque.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La Justice a pour rôle de poursuivre et d'appliquer toutes les sanctions prévues par la loi contre tout dirigeant de l'Etat ayant commis un acte répréhensible ou un délit quelconque.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> La Justice a pour rôle de poursuivre et d'appliquer toutes les sanctions prévues par la loi contre seulement les délinquants ayant commis un acte répréhensible ou un délit quelconque.</p>
<p><b>Module 3 :</b> Transparence dans la prise de décisions de l'Etat.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> <b>Article 40 de la Constitution:</b> Obligation est faite à l'Etat de donner publicité par voie de Presse parlée, écrite et télévisée en langues créole et française aux Lois, Arrêtés, Décrets, Accords Internationaux, Traités, Conventions, à tout ce qui touche la vie nationale, exception faite pour les informations relevant de la sécurité nationale.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> <b>Article 40 de la Constitution:</b> Obligation est faite à l'Etat de donner publicité par voie de Presse parlée, écrite et télévisée en langues créole et française aux Lois, Arrêtés et Décrets.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> <b>Article 40 de la Constitution:</b> Obligation est faite à l'Etat de donner publicité par voie de Presse parlée, écrite et télévisée en langues créole et française aux Lois, Arrêtés, Décrets, Accords Internationaux, Traités, Conventions, à tout ce qui touche la vie nationale et la sécurité nationale.</p>

<p><b>Module 4 :</b></p> <p>Société civile : Sa structure et son fonctionnement.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> La société civile est un regroupement d'organisations pour s'opposer à l'Etat.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La société civile est un regroupement d'organisations dont l'objectif est de remplacer l'Etat.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> La société civile regroupe l'ensemble d'organisations, de syndicats, de groupements, d'associations de partis politiques n'étant pas impliquer directement dans la gestion des affaires de l'Etat.</p>
<p><b>Module 5 :</b></p> <p>La corruption.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> La lutte contre la corruption doit être menée contre seulement les élus.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La lutte contre la corruption doit être menée contre le parti qui est au pouvoir.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> La lutte contre la corruption doit être menée à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat et du secteur privé.</p>
<p><b>Module 6 :</b></p> <p>Droits et responsabilités du citoyen et de la citoyenne..</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> Dans une société démocratique la jouissance des droits fondamentaux et des libertés fondamentales constitue les principales caractéristiques de la qualité du citoyen et de la citoyenne.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> Dans une société démocratique la jouissance des droits fondamentaux et des libertés fondamentales et de l'accomplissement des devoirs civiques constituent les principales qualités du citoyen et de la citoyenne.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> Dans une société démocratique la jouissance des droits fondamentaux et des libertés fondamentales est l'unique préoccupation des citoyens et des citoyennes.</p>
<p><b>Module 7 :</b></p> <p>Décentralisation : Son importance et son cadre de fonctionnement.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> La décentralisation c'est le pouvoir délégué aux autorités locales de gérer les affaires de l'Etat sans le contrôle de l'administration centrale.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La décentralisation rend indépendant l'administration des collectivités locales.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> La décentralisation est un transfert d'une partie du pouvoir des autorités centrales aux autorités locales.</p>

<p><b>Module 8 :</b> Gouvernance.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> La gouvernance désigne le mode de gestion, de fonctionnement et de rapports de pouvoir que détiennent les pouvoirs de l'Etat.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La gouvernance désigne le régime au pouvoir de l'Etat.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> La gouvernance désigne l'Exécutif, son Premier Ministre, ses Ministres, ses Secrétaires d'Etat et ses Directeurs Généraux.</p>
<p><b>Module 9 :</b> Elections libres et honnêtes.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> Le vote ou encore le suffrage est la principale procédure validant la tenue de toute élection.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La carte électorale est la principale procédure validant la tenue d'élection.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> L'inscription des candidats est la principale procédure validant la tenue d'élection.</p>
<p><b>Module 10 :</b> Rôle des partis poli-tiques.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> L'existence des partis politiques est le principal fondement de la démocratie représentative.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> L'existence des partis politiques est facultative pour la démocratie représentative une fois qu'il y a de dirigeants politiques.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> L'existence des partis politiques est un blocage pour l'exercice du pouvoir par les autorités.</p>
<p><b>Module 11 :</b> Solidarité citoyenne</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> La solidarité est une valeur morale qui nous oblige à venir en aide aux personnes en difficultés.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> La solidarité est un devoir civique qu'exige la constitution à soutenir les activités qu'entreprennent les autorités de l'Etat.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> La solidarité est à la fois une valeur morale et civique qui nous invite à porter nos supports à toute situation ou cas qui le nécessite et ceci à tous les niveaux de la vie nationale.</p>
<p><b>Module 12 :</b> Action Civique.</p>	<p>a) <input type="checkbox"/> L'action civique c'est la voie par laquelle, les citoyens, les citoyennes et les groupes organisés, choisissent en vue de faire valoir leur position, pour défendre leurs intérêts ou pour influencer la gouvernance de l'Etat en générale et de leur communauté en particulier.</p> <p>b) <input type="checkbox"/> L'action civique est une façon de faire pression sur les autorités locales par tous les moyens.</p> <p>c) <input type="checkbox"/> L'action civique est un moyen pacifique d'influencer les prises de décisions des autorités locales.</p>

<p><b>Module 13 :</b> Techniques journalistiques et Production d'Emissions.</p>	<p>a) [ ] Selon le journaliste Duane Bradley, les cinq fonctions caractéristiques d'un média ou d'un journaliste sont :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Informer.</li><li>2) Eduquer.</li><li>3) Distraire.</li><li>4) Analyser.</li><li>5) Guider.</li></ol> <p>b) [ ] Selon le journaliste Duane Bradley, les cinq fonctions caractéristiques d'un média ou d'un journaliste sont :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Informer.</li><li>2) Eduquer.</li><li>3) S'opposer.</li><li>4) Analyser.</li><li>5) Guider.</li></ol> <p>c) [ ] Selon le journaliste Duane Bradley, les cinq fonctions caractéristiques d'un média ou d'un journaliste sont :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Informer.</li><li>2) Eduquer.</li><li>3) Distraire.</li><li>4) Analyser et Politiser les faits.</li><li>5) Guider.</li></ol>
---	---

**NOM ET PRENOM :** \_\_\_\_\_

**MEDIA :** \_\_\_\_\_

**DEPARTEMENT :** \_\_\_\_\_ **VILLE :** \_\_\_\_\_

**DATE :** \_\_\_\_\_

**SUIVI DE LA FORMATION**

**GRILLE DU PLAN D'ACTION DES PARTICIPANTS**

*Remplissez ce tableau ci-dessous.*

<b>Nom et Prénom :</b> _____	<b>Fonction :</b> _____
<b>Média :</b> _____	<b>Gérant Responsable</b> _____
<b>Département :</b> _____	<b>Ville :</b> _____
<b>Références (Adresse, Téléphones, Personnes ou institutions de contact) :</b> _____	

Actions	Quand?	Ressources	Moyens de contrôle et d'évaluation
1-			
2-			
3-			
4-			
5-			

**SUIVI DE LA FORMATION**

**GRILLE D'ÉVALUATION DES RESULTATS SUIVANT LES PLANS D'ACTION**

*Remplissez cette grille pour chaque plan d'action.*

Nom et prénom du participant : \_\_\_\_\_

Média : \_\_\_\_\_

Date de l'évaluation : \_\_\_\_\_

OBJECTIFS	RESULTATS OBTENUS A CE JOUR	EXPLICATION DES ECARTS	CORRECTIFS OU NOUVEAUX OBJECTIFS
1-			
2-			
3-			
4-			
5-			